



**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
SÉANCE DU 03 OCTOBRE 2022**

— COMPTE-RENDU INTÉGRAL —

Le lundi trois octobre deux mille vingt-deux, à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil d'arrondissement se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie du 13^e arrondissement sur la convocation qui leur a été adressée le mardi vingt-sept septembre deux mille vingt-deux et le trois octobre deux mille vingt-deux par le Maire d'arrondissement et qui a été affichée le même jour.

PRÉSENTS EN MAIRIE :

Mme AICHOUN BAPTISTE, M. AQUA, Mme ATALLAH, M. BASSIOUNI, M. BETOURNE, M. BOULET, M. COBLENCÉ, M. COUMET, M. COURBAN, Mme DECLERCQ, Mme ESTIENNE, M. FERRIER, M. FLORENTIN, M. GUILLOU, M. IDRIS, Mme KARAOUN GOUEZOU, Mme KOUASSI, Mme LACOMBE, Mme LAVILLE, M. LEROY-WARNIER, Mme MARCHAND, Mme MAULAT, Mme MILLET, M. MOINE, M. NAJDOVSKI, M. OFFREDO, Mme PATRIE, M. PENG, Mme RAYMOND-ROSSI, Mme SABATIER, Mme SEIGNOT, M. SHOUKRY, Mme SOLEILHAVOUP, Mme STIBBE, M. TOKA, M. TRAN.

EXCUSÉS :

Avec pouvoir :

M. LE (pouvoir à M. SHOUKRY)

M. OLIVIER (pouvoir à Mme ESTIENNE)

M. SOURYS (pouvoir à M. BETOURNE)

M. le Maire procède à l'appel nominatif des conseillers présents. Le quorum étant atteint, le Conseil d'arrondissement peut valablement délibérer.

L'ensemble des documents de la séance ont été adressés aux élus par voie dématérialisée sur l'application ODS-Mairies.

Le Conseil a désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance : M. Serge TOKA.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jérôme COUMET, Maire du 13^e arrondissement.

Désignation d'un.e secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Bonsoir à toutes et tous. Nous allons commencer notre séance du Conseil d'arrondissement. Nous allons commencer par la désignation d'un ou d'une secrétaire de séance. Je vous propose de désigner Serge TOKA comme secrétaire de séance.

Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Serge TOKA, merci, est notre secrétaire de séance.

POUR : 39 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

PROJETS DE DÉLIBÉRATION PROPRES

13 2022 14 Approbation du compte rendu de la séance du Conseil d'arrondissement du 20 juin 2022

M. LE MAIRE : Nous avons, comme deuxième point à l'ordre du jour, l'approbation du compte rendu de la séance du Conseil du 20 juin dernier.

Y a-t-il des corrections à apporter ? Y a-t-il des réserves particulières ? Je n'en vois pas. Je vais vous le faire approuver.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je considère que le compte rendu est adopté à l'unanimité.

POUR : 39 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

13 022 15 Inventaire des équipements dont le 13^e arrondissement a la charge

M. LE MAIRE : Nous commençons par un point récurrent, habituel, annuel. C'est Éric Offredo qui le rapporte. C'est l'inventaire des équipements dont le 13^e arrondissement a la charge.

Éric OFFREDO : Merci M. le Maire. Cela fait partie des délibérations qui arrivent avec les feuilles mortes. Comme tous les automnes, nous avons l'inventaire des équipements dont le 13^e arrondissement a la charge. Il y a deux délibérations. Une, Mairie du 13^e arrondissement, et une autre qui est DDCT 62. Je vous propose de les présenter en même temps, puisque ce sont effectivement les mêmes.

La première, étant centrée sur le 13^e arrondissement et la seconde étant parisienne et reprenant les équipements en expliquant que ce sont les équipements du 13^e arrondissement également avec les équipements de proximité des autres arrondissements.

Chaque année, nous avons à revoir cette liste qui est mise à jour. Il n'y a pas beaucoup de mises à jour. J'ai demandé à mes collègues qui étaient en charge des différentes délégations concernées de regarder, mais à ma connaissance, il n'y avait pas de grosses modifications. Et ce sont sur ces équipements de proximité que nous reviendrons tout à l'heure, sur les dépenses qui sont liées à la dotation de gestion locale, qui nous permettront de gérer ces équipements de proximité. Donc il y a une relation et tout cela est très logique.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des demandes d'interventions ? On va la voter formellement. On va faire voter les deux, d'ailleurs, qui sont équivalentes. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

POUR : 39 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

2022 DDCT 62 Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2023

M. LE MAIRE : Même vote pour la DDCT 62 ? Merci. Elle est adoptée aussi.

POUR : 39 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

2022 DDCT 60 Détermination du cadre de référence de la répartition pour 2023 de la dotation d'animation locale et de la dotation de gestion locale

Éric OFFREDO : C'est ce que l'on appelle les états spéciaux d'arrondissement. Chaque année, nous avons à déterminer le cadre – et non pas le montant, puisque ce sera cela dans un deuxième temps – de ces états spéciaux, la façon dont on détermine ces deux enveloppes. L'enveloppe de la dotation d'animation locale qui va nous permettre de financer des dépenses liées à l'information des habitants, à l'animation, à la démocratie, à la vie locale. Puis, les dépenses qui sont liées à la gestion locale, donc à la gestion des équipements de proximité.

Pour la dotation d'animation locale, c'est réparti entre les arrondissements. Il est proposé de répartir – et c'est la même répartition qu'en 2021 et la même depuis 2009, donc il n'y a pas de nouveauté de ce point de vue. En termes de répartition, on a une dotation forfaitaire qui est égale pour chaque arrondissement. Ensuite, on a 50 % des crédits qui sont en fonction de l'importance de la population légale de chaque arrondissement. Donc plus nous sommes nombreux, plus nous avons d'argent. Et 50 % qui sont en fonction de critères socio-économiques, 40 % concernent les foyers fiscaux relevant de la première tranche, et 10 % sur le prorata des effectifs scolaires des arrondissements du premier degré, des collèges publics relevant des politiques d'éducation prioritaire. S'ajoutent à cette dotation, comme les années précédentes, des crédits destinés aux conseils de quartier qui représentent 3 306 € par conseil.

Je regrette que la somme soit fixée. Donc ce sera la même encore cette année que l'année dernière et l'année d'avant. Donc il n'y a pas beaucoup d'augmentation sur l'enveloppe pour les conseils de quartier. Pour la dotation des dépenses de fonctionnement des équipements de proximité, donc pour la deuxième enveloppe, qui est la dotation de gestion locale, l'accord est fait au niveau parisien, en fonction des équipements que nous avons à gérer. Si jamais il n'y avait pas d'accord entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissements, la répartition est déterminée en fonction de règles un peu complexes qui valent à ce qui a été dépensé l'année dernière, cela peut être modifié en fonction des changements intervenus dans la liste des équipements ou des services relevant des attributions de l'arrondissement. C'est au conseil municipal d'évaluer la charge correspondant à ces nouveaux équipements.

Et une deuxième part qui est la somme affectée par le conseil municipal qui tient compte des caractéristiques propres des arrondissements, notamment de la composition socioprofessionnelle de la population.

M. LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Délibération, aussi annuelle, qui n'a pas changé par rapport à l'année précédente. Je la soumetts à vos voix. DDCT 60, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous en remercie.

POUR : 39 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

2022 DDCT 61 Dotation d'investissement délibération-cadre investissement 2023

Éric OFFREDO : Je ne vous avais pas précisé que la DDCT 60, la précédente délibération, portait sur le fonctionnement. Pour aller sur deux jambes, nous avons besoin du fonctionnement et de l'investissement. Il s'agit de l'enveloppe pour l'investissement. Là également, une délibération-cadre qui est identique à l'année dernière. On reproduit ce qui avait été choisi en octobre 2021 et qui était aussi une reconduction des années précédentes. Là, on parle de 2023. Il est proposé en 2023 de reconduire les autorisations et les dépenses pour les investissements qui pourraient être réalisés... C'est bien de le préciser, ils doivent être conformes aux lois et règlements en vigueur. Ils doivent être sur des équipements municipaux, sur de la voirie municipale. C'est un peu différent, on n'est pas sur des équipements qui sont à l'inventaire. On peut faire aussi sur des opérations d'investissement sur la voirie ou sur des équipements municipaux qui ne relèvent pas de l'inventaire des équipements de proximité.

M. LE MAIRE : Des demandes d'interventions ? Je la fais voter tout de suite. DDCT 61, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

POUR : 39 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

2022 DU 49 Zac Paris Rive Gauche (13^e) – acquisition auprès de la SEMAPA de volumes abritant des équipements publics

M. LE MAIRE : Nous allons passer à deux délibérations qui concernent déjà la SEMAPA, ensuite la RIVP à l'habitat. J'en profite pour indiquer au secrétaire de séance que je ne prendrai pas part au vote sur cette délibération.

Éric OFFREDO : Nous allons faire des acquisitions auprès de la SEMAPA, c'est tout à fait normal. Je ne vous rappelle pas depuis quand a été créée la zone d'aménagement concertée Paris Rive Gauche. C'est le 27 mai 1991, modifié en 2003, modifié en 2010. L'aménagement a été confié à la SEMAPA qui a un traité de concession d'aménagement et qui a pour mission de céder à la Ville de Paris des terrains aménagés destinés à des espaces publics.

Pour ce qui concerne la cession de ces établissements, les locaux municipaux réalisés au sein de l'opération du foncier acquis par la SEMAPA, un bilan exhaustif mené par la Ville de Paris en lien avec la SEMAPA, met en évidence des situations foncières qui n'étaient pas arrivées à ce jour pour 5 équipements publics, scolaires ou de petite enfance qui sont en service. Il s'agit des équipements publics livrés entre 1998 et 2021 et qui sont décrits dans la délibération : l'école polyvalente Balanchine de 12 classes, l'école polyvalente Louise Bourgeois de 14 classes, l'école polyvalente Bruneseau Nord de 8 classes, la crèche de 60 classes qui est rue Françoise Dolto, ainsi que la halte-garderie de place qui est rue Jean Giono.

Ces équipements publics de la Zac réalisés et portés par les bailleurs sociaux dont les volumes de la SEMAPA est toujours prioritaire ; ces équipements ont tous été livrés et sont ouverts au public. Les constructions réalisées dans le cadre d'un transfert ou d'un mandat de maîtrise d'ouvrage entre la Ville et les bailleurs sociaux appartiennent à la Ville. La mutation financière de ces volumes n'a pas été opérée à ce jour. Il convient de régulariser leurs situations foncières.

L'état prévisionnel des produits des charges ne prévoit pas de recettes pour l'aménageur, pour la cession foncière de ces équipements. Il a donc été convenu entre la Ville de Paris et la SEMAPA de procéder à l'acquisition des volumes abritant ces équipements à titre gratuit.

S'agissant de la valeur vénale de la charge foncière afférente à ces volumes, celle-ci peut être fixée conformément à celle applicable au logement social dans la Zac Paris Rive Gauche ainsi qu'il est pratiqué dans les autres Zac parisiennes, soit 1 041 € HT du mètre carré de surface de plancher pour une valeur totale de 9 935 304 €. Par avis du 15 avril 2022, le service local du domaine de Paris a pris acte de l'acquisition de ces volumes à titre gratuit.

M. LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'interventions ? C'est une régularisation, DU 49. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 38 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : M. COUMET

LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

2022 DU 57 Zac Paul Bourget (13^e) – acquisition auprès de la SEMAPA du jardin central

M. LE MAIRE : DU 57, il s'agit de l'acquisition toujours près de la SEMAPA, du jardin central de la Zac Paul Bourget, porte d'Italie.

Éric OFFREDO : On est sur une délibération un peu du même type que la précédente parce qu'il y a des choses à payer, pour le coup. Ce n'est pas à titre gratuit. La Zac Paul Bourget prévoit des logements locatifs sociaux, des logements intermédiaires, des logements étudiants, des commerces, des locaux d'activités, deux hébergements hôteliers, un équipement culturel – on y reviendra tout à l'heure – et des espaces verts. Les dernières livraisons sont attendues en 2024. Une grande part a déjà été livrée. Les espaces verts prévus dans l'opération comprennent notamment un jardin public au cœur du secteur d'une superficie de 7215 m², permettant ainsi une continuité verte entre l'avenue de la porte d'Italie et du parc Kellermann. Une délibération que nous avons déjà adoptée en 2013 prévoyait que ce jardin public soit réalisé en deux phases sous la maîtrise d'ouvrage de la Ville de Paris et financé à 100 % par la Ville après avoir fait l'objet de travaux de libération – de démolition plus exactement – et de mise en état des sols par la SEMAPA.

Ces travaux de démolition et de mise en état des sols ayant été réalisés, la Ville de Paris doit désormais acquérir auprès de la SEMAPA l'emprise de ce jardin central en vue de son intégration dans le domaine public. Si vous faites attention, je crois bien que ce jardin n'apparaît pas dans la liste des équipements de proximité que nous avons adoptée tout à l'heure. Le terrain d'assiette de la première phase du jardin public d'une superficie de 3 865 m² a été livré et remis à la Ville de Paris le 15 mars 2019 pour que celle-ci mette en œuvre des travaux d'aménagement paysagers. Cette partie du jardin a été ouverte en juillet 2020.

La phase deux, d'une surface de 3 350 m² devrait être disponible en 2024, compte tenu des emprises de chantier, installées par le bailleur social Elogie-Siemp. Le transfert de propriété sera assorti concernant cette phase deux d'un différé de jouissance au profit de la SEMAPA pour permettre la finalisation des travaux.

Conformément aux modalités prévisionnelles de financement prévues au dossier de réalisation de la Zac, cette acquisition interviendra à un prix correspondant au coût complet du foncier dépollué, soit – je vous donne le prix en TTC, je ne vais pas vous faire les deux – 10 612 710, 20 €. Compte tenu des acomptes de

participation déjà versés à l'aménageur à hauteur de 9 366 000 €, la Ville de Paris réglera à l'occasion du transfert de propriété un montant de 1 246 710,20 €.

M. LE MAIRE : Merci, Éric OFFREDO. Des demandes d'interventions ? Je n'en vois pas.
Je vais faire voter la DU 57. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Je n'en vois pas. Qui s'abstient ? Je n'en vois pas non plus.
Elle est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

POUR : 38 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : M. COUMET

LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

2021 DLH 123 Octroi et réitérations de garanties d'emprunts finançant divers programmes de logement social de la RIVP
--

M. LE MAIRE : Il y a trois délibérations successives qui parlent de garanties d'emprunts auprès de bailleurs sociaux. On commence par la première qui est au profit de la RIVP.

Éric OFFREDO : C'est octroi et réitérations de garanties d'emprunts pour financer divers programmes de logements sociaux dans plusieurs arrondissements, par la RIVP, comme l'a précisé Monsieur le Maire. Ce sont des délibérations que nous avons déjà adoptées en 2015, en 2018, en 2019, dans plusieurs délibérations. On a approuvé la participation financière de la Ville pour la réalisation de 253 logements et la réhabilitation de 75 autres.

La majorité des garanties aux emprunts PLAI, PLUS, PLS finançant la création de logements sociaux sont devenues caduques ; par ailleurs, la RIVP n'avait pas demandé à la Ville les garanties de prêts et PAM PHB, pour le financement de la réhabilitation des 75 logements sociaux existants dans l'attente de la stabilisation du plan de financement.

Ainsi, la RIVP sollicite la Ville de Paris pour qu'elle garantisse ces prêts. Donc dans le 13^e, on est concernés plus exactement par une seule opération. Un programme d'acquisition de l'usufruit de 9 logements sociaux PLS situés 27 rue Stephen Pichon. Le type de prêt est un prix PLS de 611 211 € d'une durée de 11 ans. Il est proposé que nous nous en portions garants.

M. LE MAIRE : Merci. Pas de demandes d'intervention ? Désolé pour cette succession de délibérations un peu techniques, mais nécessaires évidemment.

DLH 123, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Elle est adoptée.

POUR : 32 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 5 élus pour le groupe UDC : Mme ESTIENNE ; M. LE ; M. SHOUKRY ; Mme STIBBE ; M. OLIVIER

NE PREND PAS PART AU VOTE : M. COUMET ; M. GUILLOU

LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A LA MAJORITE.

2021 DLH 154 Demandes et réitérations de garanties d'emprunts finançant divers programmes de logement social et de rénovation Paris Habitat

M. LE MAIRE : On passe à la DLH 154, c'est la même, au profit de Paris habitat. Enfin, la même... même formule.

Éric OFFREDO : C'est quasiment la même chose. Je ne vais pas vous reprendre toute l'explication, mais on passe de la RIVP à Paris Habitat. Toujours plusieurs arrondissements sont concernés, sur des délibérations qui ont été adoptées entre 2013 et 2018. Ce sont des prêts qui sont devenus caducs et il faut renouveler la garantie d'emprunt. Ce sont des prêts PLAI, PLUS et PAM. L'encours total était de 13 006 091 €.

Nous sommes concernés par deux opérations dans le 13e arrondissement. Une 36 rue de Tolbiac et la garantie d'emprunt pour un prêt PAM de 1 355 371 € et une durée de 26 ans et 6 mois. La deuxième opération de résidentialisation de 282 logements au 159 rue du Château des Rentiers. Le prêt est un prêt PAM de 2 971 993 € sur une durée de 5 ans.

M. LE MAIRE : Merci. Des demandes d'interventions ? Je n'en vois pas. DLH 154, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

POUR : 34 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 5 élus pour le groupe UDC : Mme ESTIENNE ; M. LE ; M. SHOUKRY ; Mme STIBBE ; M. OLIVIER

LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A LA MAJORITE.

2021 DLH 173 Garantie d'emprunt au bénéfice de la RIVP pour un emprunt à hauteur de 20 000 000 € visant le financement de diverses opérations de logement social, libre et de locaux d'activité

M. LE MAIRE : Nous passons à la DLH 173, toujours la garantie d'emprunt. On revient à la RIVP.

Éric OFFREDO : C'est de nouveau une garantie d'emprunt pour la RIVP, mais cela ne concerne pas un programme en particulier. C'est plus pour assurer le financement à moyen long terme puisque c'est un emprunt de 20 millions d'euros qui est souscrit par la RIVP auprès de la Bayerische Landesbank en mai 2022 avec un taux fixe de 2,45 % sur 50 ans. Ce sont des placements privés de droit allemand. C'est un titre nominatif et émis par la RIVP pour 20 millions d'euros. Il est proposé que la Ville de Paris se porte garant sur cet emprunt.

M. LE MAIRE : Cela permet d'obtenir de meilleurs taux, évidemment. Pas de demandes d'intervention ? Je la fais voter. DLH 73 qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

POUR : 31 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 5 élus pour le groupe UDC : Mme ESTIENNE ; M. LE ; M. SHOUKRY ; Mme STIBBE ; M. OLIVIER et M. PENG

NE PREND PAS PART AU VOTE : M. COUMET ; M. GUILLOU

LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A LA MAJORITE.

2022 DVD 106 Association syndicale libre Olympiades (ASLO). Convention au titre des charges de fonctionnement des espaces ouverts au public pour l'année 2021 (700 000 € révisés)

M. LE MAIRE : Nous passons à une délibération à la fois plus originale et très récurrente, c'est la délibération de subventions à la société ASLO, l'Association Syndicale Libre des Olympiades.

Éric OFFREDO : C'est la convention annuelle. Qui dit annuel, dit qu'on l'a déjà eue. Je ne vous referai pas d'historique des Olympiades, mais vous le savez tous, c'est un espace privé, ouvert au public avec des emprises qui sont dévolues à du logement social, mais aussi à des bureaux. Donc des investisseurs privés. Il est nécessaire de pouvoir entretenir cette dalle.

Pendant très longtemps, jusqu'en 2001, l'enveloppe qui était consacrée par la Ville à l'intervention publique était extrêmement faible. Tout cela a été revu d'abord avec l'inscription des Olympiades dans le grand projet de renouvellement urbain en 2002, puis à des interventions successives de la Ville à la fois par de l'acquisition de foncier et de l'aménagement, notamment avec le Stadium, mais également avec la création dans un premier temps de la signature d'une convention-cadre avec la copropriété pour pouvoir financer l'entretien quotidien de cette dalle.

On est rentrés à partir de 2019 dans un partenariat Ville-ASLO qui a visé à améliorer les espaces ouverts au public de l'ensemble immobilier des Olympiades. Cela nous a permis de signer une convention-cadre pluriannuelle qui permet de fixer les modalités de ce partenariat et la convention d'application de la convention-cadre au titre des charges de fonctionnement. C'est cela depuis 2019. Cette convention-cadre a été signée en 2019, elle a une durée de 8 ans. Il sera sans doute question de la réviser pour 2027, puisque là elle est valable sur 2019 jusqu'en 2026. On s'appuie sur cette convention-cadre et l'on a des discussions très régulières avec l'ASLO qui permettent de réajuster, le cas échéant.

La convention stipule que le montant de la subvention ne peut pas excéder 700 000 € révisés. C'était 700 000 € en 2019. En 2021, c'était 711 906 €. Tout cela prend en compte l'inflation. Il peut y avoir des révisions à la marge. Cette somme est imputée sur le budget de fonctionnement de la direction de la voirie et des déplacements, ce qui semble logique puisque c'est de la voirie, certes privée, mais c'est de la voirie. Le versement de la participation intervient en deux fois avec un acompte, puis un solde après validation des comptes en assemblée générale. Bien évidemment, on vote une enveloppe maximum. Il va sans dire que si cette enveloppe n'est pas atteinte, l'ASLO s'engage à rembourser l'éventuel trop-perçu.

M. LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes intervention sur cette délibération ?

Habib SHOUKRY : Monsieur le Maire, mes chers collègues. Nous allons évidemment voter pour cette subvention à l'ASLO, tout en n'oubliant pas qu'un jour probablement proche, il y aura le sujet du financement des canalisations qui sont sous la dalle, mais cela fera l'objet d'autres subventions à d'autres moments. Merci.

M. LE MAIRE : Vous avez raison, mais cela en fait partie. Il y a ce qui se voit, ce qui ne se voit pas. Dans ce qui se voit, il y a les rénovations de la dalle en elle-même et son aspect extérieur avec un travail tout à fait remarquable conduit par l'ASLO, de réflexions sur l'urbanisme et la rénovation de la dalle. Et il y a ce qui ne se voit pas : les canalisations, qui ne sont pas exclusivement privées avec toujours cette différenciation entre les canalisations d'ordre privatif et les canalisations qui sont d'ordre public, évacuation des eaux. C'est tout ce travail qui a été fait en finesse entre l'ASLO et la Ville de Paris pour pointer les différentes dépenses. Je dirais d'ailleurs que nous travaillons dans une atmosphère de confiance et agréable. Cela n'a pas toujours été le cas. Non pas qu'il n'y avait pas la confiance, mais il y avait des tensions sur le déficit d'aide de la Ville de Paris sur cette copropriété qui en est une sans en être une totalement. Ce sont beaucoup d'espaces publics en termes d'usage. Je trouve très agréable que l'on ait réussi à renouer tous ces liens et asseoir tout cela sur des conventions dont faisait état Éric OFFREDO à

l'instant, et cela permet de regarder l'avenir plus sereinement pour l'ASLO et notamment ces opérations de grosses rénovations qui sont devenues nécessaires.

Je vais faire voter cette délibération. DVD 106, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

POUR : 39 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

2021 DAC 631 Signature d'un avenant n°1 à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec la Sem Elogie-Siemp pour un équipement culturel en rez-de-chaussée dans l'immeuble sis Zac Paul Bourget lots 10-12

M. LE MAIRE : DAC 631 avec une nouvelle concrétisation, petit à petit, de ce nouvel équipement culturel qui va rejoindre le 13^e.

Éric OFFREDO : Je l'évoquais tout à l'heure, il s'agit de la médiathèque de la Zac Paul Bourget. Il s'agit de voter un avenant à la délibération que nous avons adoptée en 2013 sur cette médiathèque.

Je vous rappelle un peu l'enjeu. 1 000 m² en rez-de-chaussée. Création d'une résidence étudiante de 70 à 80 chambres. Un vrai programme. C'est un des lots. Un deuxième lot : 75 logements sociaux. La bibliothèque se composera d'un espace d'accueil périodique, d'un espace de consultation. Elle disposera de deux espaces spécifiques, l'un de coworking d'environ 120 m², l'autre qui est plus polyvalent, d'animation, de 150 m². Un équipement qui fonctionnera certes comme un établissement traditionnel, mais avec peut-être des nouveautés, notamment liées au coworking qui nous amèneront sans doute à réfléchir au moment opportun sur des ouvertures peut-être plus étendues en termes d'horaires.

Le coût qui avait été estimé en 2023 était de 5,5 millions d'euros pour une livraison d'équipement en 2023. Il se trouve que l'on devait avoir le permis de construire en avril 2020 et la réception des travaux au deuxième trimestre de l'année prochaine, mais en raison de la crise sanitaire et des difficultés liées au relogement des habitants qui habitent actuellement le site, puisque ce n'est pas un site vide. Il a fallu que les locataires quittent les logements existants pour pouvoir réhabiliter et reconstruire. On accuse un retard certain sur le calendrier prévisionnel qui avait été défini au préalable. Cela a été repris. La demande de permis de construire a été déposée en novembre 2020, avec un peu de retard. Permis obtenu en mai 2021. Le calendrier prévisionnel nous permet d'espérer une livraison au 4^e trimestre 2024. Concernant le coût de cet équipement, la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage fixe un budget à 5,5 millions. Mais compte tenu du développement du projet, de l'approfondissement des études de conception, de l'inflation, on a conclu qu'il avait une nécessité à augmenter le budget des travaux prévus qui prennent en compte toute cette complexité du projet.

Donc, il est proposé dans cette convention, dans cet avenant, de modifier les dispositions relatives au coût de l'opération qui s'élève désormais à 5,8 millions d'euros et de modifier les dispositions relatives à l'échéancier de paiement qui va avec.

Effectivement, on est aujourd'hui en octobre 2022. Le démarrage des travaux étant prévu en novembre 2022, donc très prochainement. Une livraison qui sera effective, nous l'espérons, en septembre 2024, et on aura fini de payer en septembre 2025.

M. LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'interventions ?

Marie-José RAYMOND-ROSSI : Je ne vais pas prendre part au vote sur ce projet, étant donné qu'il s'agit d'Elogie-Siemp.

M. LE MAIRE : Et que tu es au conseil d'administration. Merci. Pas d'autres demandes d'interventions ? DAC 631, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie pour votre unanimité enthousiaste pour cette création d'une nouvelle médiathèque.

POUR : 38 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE. MME RAYMOND-ROSSI

LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

2022 DVD 105 Soutien aux associations vélo : Subventions de fonctionnement à 15 associations (171 000 €) et conventions associées
--

M. LE MAIRE : Je laisse la parole à Antoine Guillou. Il s'agit des subventions aux associations vélo.

Antoine GUILLOU : Merci, Monsieur le Maire. Une délibération qui vise à attribuer un certain nombre de subventions de fonctionnement à plusieurs associations dans le domaine du vélo, dans le cadre du plan vélo de la Ville de Paris. Je souligne en particulier deux associations qui sont actives dans notre arrondissement, qui ont été présentes pendant la première édition de la Fête du vélo que nous avons organisée mi-septembre, à savoir Mieux se Déplacer à Bicyclette, qui est une organisation parisienne et même régionale, mais aussi Le petit Biclou, qui est une association locale basée dans le 13^e. 28 000 € et 9 000 € respectivement.

M. LE MAIRE : Très belle Fête du vélo, à réitérer. Beau succès cette année pour cette première édition.

Johanne KOUASSI : Je ne prendrai pas part au vote pour cette délibération.

M. LE MAIRE : Tout le monde craint la justice. J'en profite pour dire un mot sur le sujet. Je trouve notre situation très absurde, de devoir se départir sur un certain nombre de délibérations, sachant que les élus sont des représentants au sein des SEM qui sont généralement des entités qui travaillent à 100 % pour la collectivité ou en tout cas pour des collectivités publiques, où nous sommes de simples représentants. Je trouve cela très étonnant que l'on s'emmanche dans des choses comme cela. Une fois que j'ai dit cela, je m'y conformerai, évidemment. On ne contredit pas la HATVP dans ce pays ou la Cour des comptes. Mais je trouve que cela part d'un mauvais esprit. Une fois que j'ai dit cela, je vais faire voter la DVD 105. Des demandes d'interventions ?

Habib SHOUKRY : Notre groupe votera pour. Certaines associations mènent des actions utiles et respectables, d'autres posent question, mais cela ne concerne pas l'association du 13^e. Nous souhaiterions profiter de cette occasion, tout en sachant que vous faites beaucoup d'efforts dans la question du contrôle des cyclistes sur les trottoirs, notamment aux portes de Paris, pour voir dans quelles mesures nous pouvons associer les associations à ce travail de sensibilisation des usagers de l'association pour qu'ils respectent le code de la route et ne roulent pas sur les trottoirs. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Oui. On va leur faire passer le message par la même occasion. Comme vous l'avez bien noté, on mène sans relâche des opérations pour faire respecter les trottoirs. Je considère que la police municipale doit être positionnée d'abord sur ces questions, notamment sur cette question du respect du piéton. On va continuer dans ce sens, à en faire très régulièrement. C'est le prix à payer. Mettre des PV, ce ne sont pas les choses les plus excitantes que l'on puisse faire dans la vie, mais c'est un mal nécessaire pour retrouver de la quiétude sur les trottoirs parisiens. On continuera. Quant aux associations, on leur fera passer le message. Je pense qu'ils sont eux-mêmes attentifs. Je pense que les associations elles-mêmes,

sont les plus militantes sur le sujet... Quand je vois les publications qu'ils font, pour un certain nombre d'entre eux, notamment sur les problèmes d'accidentologie, où ils prodiguent des conseils auprès de leurs adhérents pour éviter de se mettre en danger, ce sont généralement leurs membres qui sont les plus affirmés sur ces sujets. Mais c'est vrai qu'il y a eu un relâchement général dans notre ville, pas que pour les vélos d'ailleurs, mais plus généralement sur le bien vivre ensemble. Il va falloir retrouver des choses plus correctes. Quand je regarde le 13^e et quand je vois les circulations qu'il y avait sur les trottoirs, notamment sur l'avenue d'Italie, les Gobelins, le message commence à passer sérieusement. La DVD 105, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

POUR : 38 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE. MME KOUASSI

LE PROJET EST ADOPTE A L'UNANIMITE

2022 DFPE 143 Mise en œuvre d'un plan de soutien en direction des acteurs associatifs de la petite enfance face à la crise sanitaire économique
--

M. LE MAIRE : Je passe la parole à Johanne Kouassi. Nous commençons par la DFPE 143.

Johanne KOUASSI : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit d'une délibération sur le plan de soutien en direction des acteurs associatifs qui interviennent dans la gestion d'établissements d'accueil de la petite enfance. Là, c'est un plan d'aide qui vise essentiellement les petites structures, donc celles qui gèrent au maximum 100 places. C'est un plan de soutien dans le cadre de la crise sanitaire, mais plus largement, aussi pour faire face aux augmentations des matières premières, aux augmentations salariales à venir. D'ailleurs, il faut se féliciter de ces augmentations salariales à venir. Cela signifie aussi que ces associations vont avoir des marges de manœuvre pour valoriser davantage ces métiers qui sont malheureusement peu reconnus et pénibles. Il s'agit d'un plan ambitieux de 500 000 € à l'échelle de la Ville de Paris. En ce qui concerne le 13^e arrondissement, le plan d'aide portera sur 6 structures dont les deux crèches parentales pour un montant de 33 200 €.

M. LE MAIRE : Merci. Des demandes d'interventions ?

Jean-Noël AQUA : Nous nous abstiendrons sans surprise sur cette délibération. On ne va pas faire des votes séparés. Cela n'a pas de sens, évidemment, sur un arrondissement. En regardant la liste des bénéficiaires de cette délibération, nous avons les crèches avec lesquelles nous avons régulièrement un problème, que sont les crèches confessionnelles. Je ne vais pas revenir sur le sujet. Je vais juste faire référence pour celles et ceux que cela intéresse au dernier Conseil de Paris, et je vous enjoins à écouter la réponse de l'adjoint en charge de la petite enfance qui clairement nous dit – ce n'est pas du verbatim, mais je vais le chercher pour le prochain Conseil de Paris d'ailleurs – que ce sont des établissements à vocation religieuse et que si la Ville ne les finançait pas, ces établissements ne pourraient pas survivre. Quand je dis qu'il y a un problème de laïcité, je pense que c'est même accepté par les gens qui sont en responsabilité, en tout cas, que ce sont des crèches à vocation religieuse très clairement. Vous savez que nous sommes contre. La laïcité pour nous n'est pas à géométrie variable. On va s'abstenir pour ne pas faire de vote dissocié, mais vous comprendrez pour quelle raison. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Logique, en effet.

Mireille ESTIENNE : Merci, Monsieur le Maire. Ces subventions exceptionnelles sont les bienvenues. J'aurais néanmoins plusieurs questions. D'une part, vous nous avez présenté le fait que c'était de petites

structures, mais comment sont calculées ces subventions, sur quelles bases ? D'autre part, seront-elles suffisantes au vu de l'inflation actuelle ? Dernière chose, ces aides exceptionnelles seront-elles reproduites dans d'autres types d'associations, comme la culture ou le sport ? Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Wilfried BÉTOURNÉ avait demandé la parole.

Wilfried BÉTOURNÉ : Pour les mêmes raisons que nos camarades communistes et pour défendre le principe de laïcité, nous nous abstenons sur cette délibération. On a rappelé cette position un certain nombre de fois. Ce serait bien que l'on arrive à avancer. Je ne sais pas encore comment, mais on a la volonté. On s'abstient sur cette délibération.

M. LE MAIRE : Merci. Johanne KOUASSI pour répondre à Mireille ESTIENNE.

Johanne KOUASSI : Les modalités de calcul des subventions, c'est lié aux mêmes règles que celles que je fais voter régulièrement, à savoir la capacité d'accueil. Savoir si ce plan d'aide exceptionnel suffira à couvrir l'augmentation des matières premières ou des coûts salariaux, aujourd'hui c'est difficile de le dire. C'est un premier geste important vis-à-vis de ces structures, mais plus globalement vis-à-vis du secteur de la petite enfance qui est un secteur en difficulté.

Quant à des plans qui seraient reproduits sur d'autres types d'associations, je serais bien en peine de pouvoir vous le dire. Je ne peux me prononcer que sur la petite enfance.

Peut-être un mot sur les principes de laïcité. Je comprends cette opposition de principe et je ne reviendrai pas sur le dernier Conseil de Paris. Je pense qu'il est important de prendre en compte ce qui est fait dans le 13^e arrondissement. Au niveau des crèches confessionnelles, toutes les situations ne sont pas rigoureusement les mêmes dans tous les arrondissements. Au sujet de la crèche Ozar Hatorah, il y a un travail qui est réalisé avec la CAF, il y a des visites inopinées. Depuis plusieurs années, il y a un chemin qui a été parcouru, une amélioration qui a été relevée également par la CAF. Je vous invite – et je pense en effet qu'il faut que l'on en rediscute, mais je ne voudrais pas de constat fait sur la base peut-être de choses qui ont été relevées dans d'autres arrondissements à Paris. Dans le cas d'Ozar Hatorah, il y a quand même un accompagnement qui est fait depuis plusieurs années et la CAF, qui a récemment regardé le sujet de près, a souhaité reconduire les subventions.

M. LE MAIRE : Merci. Madame ESTIENNE, on pourrait élargir le débat, mais on ne va pas le faire totalement ici, mais sachez que les municipalités, les collectivités territoriales plus généralement, se trouvent dans une situation complexe. Des plans d'aide, il y en a eu toute une série pour les acteurs de la culture, les commerçants, les associations sportives... Maintenant, on a la deuxième vague après la crise sanitaire. On va être confronté à la partie inflation qui va toucher de manière très différente les acteurs selon leur exposition. Pour les crèches, il faut les chauffer. Il y a d'autres associations qui ne seront pas exposées. C'est différent d'une structure à l'autre.

Pour vous donner un ordre d'idée, la Ville de Paris a dépensé plus d'un milliard d'euros pour faire face à la crise sanitaire. Le remboursement de l'État, malgré beaucoup d'effets d'annonce, cela s'est compté en millions, quelques millions, notamment pour le remboursement des masques. C'est ridicule par rapport aux dépenses qui ont été initiées. On se retrouve forcément dans une situation budgétaire complexe à Paris comme ailleurs. Avec en plus de cela une petite musique qui indique que les collectivités territoriales vont très bien. Bien sûr, si elles allaient très bien, elles ne fermentaient pas les musées, les piscines plusieurs jours par semaine. Vous entendez tout cela au 20 h tous les soirs. Donc on voit toutes les difficultés auxquelles les collectivités sont confrontées. On n'a pas fini d'en parler, mais on va commencer par les crèches, parce qu'il faut bien qu'elles soient chauffées, notamment quand c'est à la charge des associations qui s'en occupent. D'où aussi cette aide supplémentaire.

Je vais faire voter cette délibération. DFPE 143, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

POUR : 24 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 15 (5 élus pour le PC : M. AQUA ; M. BOULET ; M. COURBAN ; Mme KARAOUN GOUEZOU ; Mme PATRIE – 7 élus pour EELV : Mme ATTALAH ; M. BETOURNE ; M. FLORENTIN ; Mme LACOMBE ; Mme MARCHAND ; Mme SOUYRIS ; M. LEROY WARNIER – 3 élus pour Paris en Commun : Mme RAYMOND ROSSI ; Mme SEIGNOT ; Mme SOLEILHAVOUP)

LE PROJET EST ADOPTE A LA MAJORITE

2022 DFPE 152 Subventions (81 250 €) et conventions à six associations pour leurs actions d'accompagnement des parents à l'ère du numérique
--

M. LE MAIRE : DFPE 152, on revient aux subventions plus classiques.

Johanne KOUASSI : C'est l'occasion pour moi de pouvoir vous parler de l'action de l'association Science Technologie Société, puisque c'est une subvention d'un montant de 10 500 € qu'il est proposé de voter ce soir.

Au sujet de cette action : accompagner les parents à l'air du numérique. C'est un projet qui est particulièrement intéressant. Il consiste à mener des partenariats avec des parents. Pour l'instant, c'est un collège et trois écoles qui sont visés. Camille Claudel avec une discussion sur George Sand, et les écoles Ivry I et II et Kuss. L'objectif, c'est de mener deux types d'ateliers. Il y a une facette qui est vraiment sur l'accompagnement des parents dans l'acquisition d'outils numériques en lien avec l'école, réaliser des démarches, se rendre sur les espaces partagés avec les enseignants. Et un deuxième volet qui est plus lié à la prévention des écrans et donc l'accompagnement des parents dans le contrôle parental, l'usage des écrans et l'accès à l'information pour les enfants en âge d'aller en école primaire et au collège. Ce sujet des écrans est particulièrement important pour les parents et les familles. Les parents sont parfois démunis. Tout l'objet aussi de ce projet, c'est de pouvoir les accompagner dans la gestion de ce sujet qui prend de plus en plus de place. Il s'agit d'ateliers qui ont lieu le mercredi et le samedi à la Maison de la médiation numérique.

M. LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'interventions ?

Mireille ESTIENNE : Pourquoi est-ce une délibération petite enfance et non pas DASCO ?

Johanne KOUASSI : C'est pour la direction famille et petite enfance. C'est bien un accompagnement à destination des familles. Les enfants sont scolarisés parce que c'est obligatoire, mais ce n'est pas dans le cadre scolaire, mais dans le cadre d'une association qui fait du soutien à la parentalité.

M. LE MAIRE : Merci pour votre vigilance. DFPE 152, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 39 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET EST ADOPTE A L'UNANIMITE

2022 DASCO 102 Indemnisation amiable de ALLIANZ IARD, subrogée dans les droits de son assuré, en réparation du préjudice subi suite à un dégât des eaux dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris

M. LE MAIRE : Nous passons à une indemnisation. Il faut le faire passer en Conseil.

Éric OFFREDO : Il s'agit d'une indemnisation auprès du groupe ALLIANZ IARD, subrogé dans les droits de son assuré, l'assuré étant Paris Habitat, à la suite des préjudices subis sur le 14 Jean-Fautrier en provenance de l'école publique 40 rue du Château des Rentiers et dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris. Il y avait des infiltrations. Des travaux ont été faits. Paris Habitat a réalisé la remise en état de ses locaux abîmés. L'assurance de Paris Habitat, ALLIANZ, nous présente une demande de règlement de ces dommages immobiliers survenus du fait des infiltrations et qui s'élèvent à un montant – on l'a arrondi à l'euro supérieur – de 8 964 € par l'expert en assurance mandaté par ALLIANZ.

M. LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Je vais la faire voter tout de suite. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Et qui s'abstient ? Elle est adoptée.

POUR : 38 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 : M. PENG

LE PROJET EST ADOPTE A LA MAJORITE

2022 DASCO 64 Caisses des écoles - versement de subventions exceptionnelles (4 750 000 €) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

M. LE MAIRE : Nous passons à deux délibérations qui concernent la Caisse des écoles.

Emmanuel COBLENCÉ : On a déjà eu l'occasion d'en parler ensemble ici, la crise sanitaire et le contexte géopolitique ont des conséquences et un impact fort sur les finances des caisses des écoles et de la Caisse des écoles du 13^e notamment. La crise sanitaire, parce que le montant des participations des familles est plus bas que ce qui est attendu dans un contexte normal, et le contexte géopolitique pour les raisons que vous connaissez, en particulier le renchérissement des prix sur les denrées alimentaires et sur le prix de l'énergie. Tout cela pèse sur les finances de nos caisses des écoles. Un plan d'aide d'urgence est nécessaire pour sécuriser leur capacité à faire face à leurs charges jusqu'à la fin de l'exercice. En ce qui concerne le 13^e arrondissement, il s'agit de 260 000 €. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Près de 5 millions au niveau parisien et ce n'est qu'un début. Cela fait suite à ce que je disais tout à l'heure. Y a-t-il des demandes d'interventions ?

Mireille ESTIENNE : Je voulais juste savoir avec quels critères cette somme avait été définie et également cette indemnisation est la bienvenue, mais elle permettra, j'espère, de combler un peu le déficit actuel de la Caisse des écoles. Merci.

M. LE MAIRE : Il n'y a pas de déficit actuel de la Caisse des écoles. Il y a le fait effectivement de pouvoir conduire le budget de l'année en fonction des augmentations auxquelles l'on fait face. L'année dernière, il n'y avait pas de déficit. Il y avait un budget à l'équilibre.

Emmanuel COBLENCÉ : Ce qui est important, c'est d'abord de bien comprendre qu'il s'agit d'un montant prévisionnel qui sera réajusté après la tenue des comptes au premier jour des mois d'octobre, de novembre et de décembre pour pouvoir aller au plus près des besoins des différentes caisses des écoles. Cela

dépend évidemment de leur situation de trésorerie, des dépenses qui sont payées, qui n'ont pas encore été payées. Quant à savoir – comme le disait Monsieur le Maire, il y a un instant – si cela nous permettra avec ces 260 000 €, d'aller jusqu'au bout de l'exercice, cela va dépendre de facteurs qui malheureusement se situent hors de notre contrôle, comme notamment l'inflation sur les denrées alimentaires.

M. LE MAIRE : Merci. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

POUR : 39 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET EST ADOPTE A L'UNANIMITE

2022 DASCO 83 Caisses des écoles (13^e) - subvention d'investissement (31 844,38 €) au titre de la restauration scolaire des collèges Triolet et Claudel

M. LE MAIRE : Nous passons à la DASCO 83, il s'agit d'une subvention d'investissement pour la future prise en charge de deux collèges.

Emmanuel COBLENCÉ : Un sujet bien différent ici. Il ne s'agit pas de l'impact de la crise sanitaire ou du contexte géopolitique, mais d'une reprise de service de restauration scolaire des collèges de la part de la Ville et assuré par la Caisse des écoles du 13^e arrondissement en l'occurrence. Il s'agit des collèges Camille Claudel et Elsa Triolet, qui ont été repris à la rentrée scolaire de septembre. Il apparaît à l'occasion de cette reprise nécessaire d'opérer une modernisation de l'outil de production et des installations dans une optique de confort et de sécurité pour les élèves. Deux subventions d'investissement sont proposées à cette fin pour un montant total de 31 844 €. 6 000 € pour le collège Claudel et 22 000 € pour le collège Triolet, à quoi s'ajoutent des subventions pour des travaux électriques. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Vous avez compris que la reprise de la restauration des collèges s'échelonne dans le temps et que l'idée de reprendre tous les collèges, hors les cités scolaires, donc les lycées... Je voulais remercier le travail engagé par la Caisse des écoles. Le lieu de production nouveau rue de Baudricourt va nous permettre d'assumer cela. L'idée, c'est d'avoir un maillage de lieux de production par quartier. Et ce maillage était insuffisant pour prendre en charge l'ensemble des collèges. Avec ce nouveau lieu de production, cela va nous permettre de le faire dans de bonnes conditions. Mais c'est évidemment beaucoup de travail avec les équipes des collèges pour réussir au mieux ce passage des collèges eux-mêmes à la Ville de Paris. Je pense que pour l'instant, les retours que nous avons sont plutôt bons, voire très bons dans certains établissements.

Je vais vous faire voter cette subvention. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous en remercie.

POUR : 39 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET EST ADOPTE A L'UNANIMITE

2022 DASCO 76 Subventions d'investissement (183 247 €) à 16 collèges au titre du budget participatif des collèges édition 2021-2022

M. LE MAIRE : Nous passons à la DASCO 76, c'est Vincent BOULET qui la rapporte. Il s'agit du budget participatif des collèges et de sa réalisation.

Vincent BOULET : Merci, Monsieur le Maire. Comme nous avons déjà eu l'occasion de l'évoquer lors du précédent Conseil d'arrondissement, le budget participatif des collèges reprend après une interruption due à la crise Covid. Le système est que les élèves des collèges choisissent collectivement des projets qui sont regroupés par famille, donc des projets pour leur établissement. Pour aller directement à ce qui concerne le 13^e arrondissement, nous avons deux collèges dans le cadre de cette délibération. Le collège Rodin dans un projet visant à aménager la cour du collège pour un montant de 14 981 € et le collège Georges Braque afin de réaliser une fresque dans le collège pour un montant de 4 810 €. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Des demandes d'intervention sur cette délibération ? Je n'en vois pas. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous en remercie.

POUR : 39 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET EST ADOPTE A L'UNANIMITE

2022 DASCO 96 Divers collèges - dotations (1 087 099 €) pour le soutien de la Ville de Paris aux projets éducatifs

M. LE MAIRE : DASCO 96, il s'agit des dotations.

Vincent BOULET : C'est une série de délibérations sur les dotations annuelles de la Ville de Paris aux collèges. Celle-ci concerne la dotation au soutien aux projets éducatifs. Comme vous le savez, en plus des dotations initiales dont nous parlons ultérieurement, la Ville accorde des dotations pour financer la promotion de projets relatifs à des activités culturelles, sportives, scientifiques, à l'éducation numérique, à l'organisation de voyages scolaires sur une base forfaitaire dépendant du groupe académique des collèges, donc des quatre groupes académiques déterminés par le rectorat, tenant compte de la situation sociale des élèves auxquelles on ajoute une dotation supplémentaire de 1 000 € pour les établissements en REP ou REP+ ou disposant d'une SEGPA ou assurant un internat – c'est le cas notamment de Thomas Mann pour l'internat – et auxquelles on soustrait le reliquat de l'année précédente quand il y en a.

Ce qui donne pour les collèges du 13^e arrondissement 1 500 € pour Camille Claudel, Évariste Gallois, 17 500 € pour Monet, Fauré et Thomas Mann, 5 900 € pour Elsa Triolet, 7 200 € pour Flaubert, 5 000 € pour Braque, Moulin des Prés et Rodin, et 1 500 € pour George Sand. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Je n'en vois pas. On va faire voter tout de suite ces dotations. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

POUR : 39 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET EST ADOPTE A L'UNANIMITE

2022 DASCO 69 Collèges publics parisiens - dotations complémentaires de fonctionnement (619 430 €) et subventions travaux (131 679 €)

M. LE MAIRE : On continue sur les dotations de fonctionnement et les subventions travaux.

Vincent BOULET : Les subventions travaux que nous sommes amenés régulièrement à voter dans ce Conseil d'arrondissement. Cette fois-ci, il s'agit de 3 800 € pour refaire l'enrobé dans la cour de Georges Braque pour aider l'éducation sportive. 1 900 € pour divers travaux de réseaux d'eau de chauffage à Gustave Flaubert et 4 100 € pour la mise aux normes des installations sportives à Moulin des Prés. Il faut ajouter également – et c'est en lien avec ce que nous disions précédemment sur les effets de la crise énergétique dans les établissements de la Ville de Paris – une dotation complémentaire de fonctionnement au titre du chauffage qui est accordée en fonction des besoins recueillis sur la base des factures de 2021 et de début 2022 pour un montant total à l'échelle de la Ville de 570 000 €.

En ce qui concerne le 13^e, il s'agit de 5 000 € pour Évariste Gallois, Elsa Triolet et Gustave Flaubert et de 4 000 € pour Moulin des Prés. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'interventions ?

Mireille ESTIENNE : En effet, pourquoi il n'y a que quatre collèges, étant donné que Camille Claudel est a priori répertorié dans le groupe quatre et qu'il n'a pas eu d'aides et également le fait qu'il n'y a que quatre collèges parmi a priori 11 de l'arrondissement ?

Vincent BOULET : Les groupes académiques et la consommation de chauffage ne sont pas forcément liés. Il s'agit d'une dotation supplémentaire accordée en fonction des besoins recueillis auprès des établissements sur la base de leurs factures, d'où le résultat que cela ne concerne que quatre collèges sur l'arrondissement.

M. LE MAIRE : Malheureusement, il ne s'agit pas d'une liste exhaustive. Je pense qu'au prochain Conseil, on aura le droit à quelques compléments, je l'imagine. Malheureusement, les factures augmentent partout. DASCO 69, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

POUR : 39 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET EST ADOPTE A L'UNANIMITE

2022 DASCO 70 Collèges publics autonomes - dotations initiales de fonctionnement 2023 (10 947 737 €)

M. LE MAIRE : DASCO 70, on continue les dotations.

Vincent BOULET : Il s'agit cette fois-ci des dotations initiales de fonctionnement pour l'année 2023 concernant, pour la DASCO 70, les collèges publics autonomes que nous accordons chaque année aux collèges publics parisiens. Ces dotations relèvent de règles précises d'établissement.

Il y en a 4 principales.

- La première est l'effet d'une réforme que nous avons votée en 2020 sur le forfait éducatif à l'élève, qui en fonction de la situation sociale des établissements accorde un forfait à l'élève qui va de 47 à 128 € en 2023.
- Le deuxième critère est justement la prise en compte du coût de l'énergie et d'intégrer dès la dotation initiale un financement exceptionnel à l'échelle de 240 000 € pour l'ensemble de la Ville.

- Le troisième critère est la reprise de règles habituelles, c'est-à-dire la majoration appliquée aux élèves scolarisés dans les classes ULIS, UP2A à SEGPA, un forfait pour la maintenance informatique.
- Le quatrième, un critère est de tenir compte du niveau de fonds de roulement des collèges et dès lors que celui-ci excède 22 % de la dotation accordée en 2022, à ce moment-là la Ville procédera à des remboursements par dotations complémentaires.

Ce qui nous donne en résumé pour le 13^e arrondissement : 112 000 € pour Camille Claudel, 109 000 € pour Elsa Triolet, 147 000 € pour Évariste Gallois, 91 000 € pour George Sand, 153 000 € pour Georges Braque, 151 000 € pour Flaubert, 124 000 € pour Moulin des Prés et 232 000 € pour Thomas Mann.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Des demandes d'interventions ? Je n'en vois pas. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

POUR : 39 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET EST ADOPTE A L'UNANIMITE

2022 DASCO 71 Collèges imbriqués avec un lycée - dotations initiales de fonctionnement 2023 (2 779 333 €)

M. LE MAIRE : On passe aux cités scolaires, aux collèges imbriqués dans les lycées.

Vincent BOULET : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit du pendant de la délibération précédente pour les cités scolaires avec à peu près les mêmes critères d'application de montants forfaitaires correspondant au nombre d'élèves et à la surface du collège. Le forfait éducatif à l'élève s'applique également aux cités scolaires. La majoration pour les ULIS et les UP2A ainsi qu'un coup forfaitaire de 4 € par mètre carré au titre de l'entretien courant des locaux.

Ce qui donne pour le 13^e pour nos 3 collèges imbriqués dans des cités scolaires : 68 000 € pour Rodin, 80 000 € pour Monnet et 71 000 € pour Gabriel Fauré. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Pas de demande d'intervention ?

On va la faire voter. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

POUR : 39 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET EST ADOPTE A L'UNANIMITE

2022 DAE 160 Écoles d'arts appliqués - Dotations de fonctionnement (1 918 200 €) et subventions d'investissement (1 350 000 €) au titre des exercices 2022 et 2023

M. LE MAIRE : Nous passons aux écoles d'arts appliqués. La DAE 160, Philippe MOINE la rapporte.

Philippe MOINE : Il s'agit de fonctionnement et de subventions d'équipements destinés aux écoles d'arts appliqués de Paris, donc les écoles Duperré, Boule et Estienne dans le 13^e arrondissement. L'école Estienne est axée sur les métiers du livre et des arts graphiques, dont le rayonnement est très large. En l'occurrence, le budget de fonctionnement est essentiellement destiné à couvrir les frais fluides, donc

chauffage, électricité, eau, les frais de fonctionnement à l'administration et l'achat de matériel destiné aux besoins pédagogiques.

Il est proposé de reconduire pour chacune de ces écoles le budget de fonctionnement de l'année dernière, soit 547 800 € pour l'école Estienne. Il y a évidemment un enjeu particulier pour ces écoles et pour bien d'autres : les perspectives d'augmentation du coût de l'énergie. Les écoles d'arts appliqués se sont engagées à rechercher de nouvelles ressources externes et limiter leurs dépenses énergétiques de manière à pouvoir se satisfaire de ce budget de fonctionnement.

D'autre part, le budget d'investissement qui est destiné à l'achat de matériel, de machines, à permettre les enseignements très spécialisés, particulièrement l'achat de matériel audiovisuel. Ces subventions sont accordées en fonction des demandes de ces écoles et de leurs fonds propres.

En l'occurrence, il est proposé de voter un soutien de 500 000 € à l'école Estienne en budget d'investissement, plus particulièrement pour l'achat de matériel d'épreuve, de prototypage, le renouvellement du studio photo et également des travaux de câblage pour améliorer la connexion Internet de l'école.

M. LE MAIRE : Merci. De jolis investissements pour l'école Estienne. Pas de demandes d'intervention ? Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

POUR : 39 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET EST ADOPTE A L'UNANIMITE

2022 DAC 242 Subventions (241 000 €) conventions et avenants à la convention avec huit structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir
--

M. LE MAIRE : DAC 242, on passe aux opérations l'Art pour Grandir.

Philippe MOINE : Il y a deux délibérations coup sur coup relatives à l'Art pour Grandir. L'Art pour Grandir – on en reparle chaque année – est un dispositif qui existe depuis maintenant 13 ans et qui permet de rapprocher à Paris un certain nombre d'institutions culturelles, des écoles et des collèges parisiens dans le cadre du développement de l'éducation artistique à Paris. Cela permet des choses très diverses comme le développement des pratiques artistiques, mais cela permet également à des élèves de ces différentes écoles et collèges de se rendre à des spectacles. C'est le développement de nombreux ateliers, de pratiques artistiques et des choses combinées. C'est une subvention de 241 000 € qui concerne huit structures culturelles parisiennes qui interviennent dans de nombreux établissements scolaires.

Le 13^e est plus particulièrement concerné par certaines d'entre elles. Le Théâtre de la ville qui est un des plus gros intervenants, qui implique de nombreuses écoles dans tout Paris, y compris du 13^e arrondissement. On peut citer également le Théâtre Dunois qui s'implique particulièrement dans le 13^e en emmenant comme chaque année une dizaine de jeunes au Festival d'Avignon. Cela a été reproduit cette année. Il intervient également à travers différents ateliers au lycée Galilée. Subvention de 6 000 € pour le Théâtre Dunois.

On peut citer également l'Association Nationale de Recherche et d'Action Théâtrale qui, en lien avec le conservatoire du 13^e, lance un défi « Libérons Molière » qui consiste à lancer un appel à différentes écoles pour proposer des créations artistiques autour des œuvres de Molière. Cela donnera ensuite lieu à un spectacle collectif.

On peut citer également l'implication du Théâtre Dunois au côté du Théâtre Paris-Villette pour construire un parcours. C'est typiquement une illustration de ce à quoi peut servir l'Art pour Grandir. Il s'agit, en lien avec d'autres institutions culturelles, d'habituer des élèves de certains établissements scolaires à construire leur propre parcours, à réserver des billets dans tel ou tel théâtre, à diversifier leurs pratiques.

Enfin, on pourrait citer aussi le Théâtre de la Marionnette à Paris qui intervient au collège Rodin dans le cadre d'un travail sur le thème des migrations. Enfin deux collèges du 13^e également concernés : les collèges Claude Monet et Gabriel Fauré qui bénéficient de l'action de l'association Le Grand Mélange qui développe des pratiques de chant-chorale cette année autour d'œuvres d'Aimé Césaire. Il y aura la mise en musique de textes d'Aimé Césaire à travers des chants polyphoniques. Cela donne lieu à chaque fois à des subventions plus spécifiques pour chacune de ces structures.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Aimé Césaire qui avait son logement de député dans le 13^e. Pas de demandes d'intervention ? DAC 242, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

POUR : 39 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET EST ADOPTE A L'UNANIMITE

2022 DASCO 87 Subventions (284 000 €) avec conventions ou avenants avec des associations pour des résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir et de l'Olympiade Culturelle
--

M. LE MAIRE : On continue l'Art pour Grandir avec la DASCO 87. Je laisse la présidence quelques minutes à Éric OFFREDO.

Philippe MOINE : Toujours dans le cadre de l'Art pour Grandir, il s'agit plus spécifiquement des résidences d'un certain nombre d'institutions culturelles dans des collèges parisiens. Le principe, c'est qu'à chaque fois cela donne lieu à une subvention de 5 000 € par résidence.

En l'occurrence ici, 5 collèges du 13^e arrondissement sont concernés : le collège Gustave Flaubert qui bénéficie d'une résidence du théâtre de la cité universitaire. Le collège Thomas Mann qui depuis plusieurs années bénéficie d'une action reconduite du Théâtre 13. Le collège Rodin qui est en lien avec l'International Visual Theatre qui développe du théâtre destiné au public malentendant, ce qui permet d'initier un certain nombre d'élèves au langage des signes. Le collège Gabriel Fauré qui bénéficie d'une résidence du Théâtre Dunois. Et le collège Georges Braque qui bénéficie d'un programme de la Maison du geste de l'image. Il y a beaucoup de théâtres dans le 13^e.

Cette délibération plus largement est très riche. Elle porte sur l'ensemble des résidences organisées à Paris. C'est une subvention totale de 284 000 € qui porte sur de très nombreux établissements. Cela touche à des disciplines beaucoup plus variées : la danse, les arts graphiques, la photo. Le 13^e est particulièrement concerné et impliqué dans des programmes de théâtre.

Éric OFFREDO : Merci, Philippe. Est-ce qu'il a des demandes d'intervention ?

Je sou mets donc à vos voix la DASCO 87. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

POUR : 39 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET EST ADOPTE A L'UNANIMITE

2022 DAC 290 Subvention (3 000 €) à l'association Difé Kako (13^e)

Éric OFFREDO : La DAC 290, une subvention de 3 000 € à l'association Difé Kako.

Philippe MOINE : L'association Difé Kako bien connue dans le 13^e, qui a son siège dans le 13^e et qui vise à diffuser les cultures afro-antillaises, qui développe une activité extrêmement importante de différentes natures : des cours dispensés de danse ou de pratiques de percussions également en lien avec le conservatoire du 13^e qui a développé un partenariat avec Difé Kako. Difé Kako intervient également l'été dans le square de Choisy avec des stages, des animations à destination d'un large public. Difé Kako est également à l'origine du Festival Mois Kréyol qui est reconduit chaque année, qui sera pour son édition 2022 inauguré demain dans un éditorial du « Monde », avenue Pierre Mendès-France, ce qui montre aussi la capacité du festival à rayonner au-delà des structures du 13^e arrondissement. Il est proposé de subventionner Difé Kako à hauteur de 3 000 €.

M. LE MAIRE : Merci, Philippe MOINE. Des demandes d'interventions ? N'oubliez pas d'aller au « Monde » demain pour le lancement. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 39 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET EST ADOPTE A L'UNANIMITE

2022 DTEC 35 Approbation de l'attribution d'une subvention accordée à un projet culturel, social et environnemental sur la Seine, nommée Odysée

M. LE MAIRE : Nous passons à la DTEC 35. C'est pour tromper l'ennemi. On change le nom des directions de la Ville très régulièrement. Cela en fait partie.

Philippe MOINE : J'ignorais l'existence de la DTEC.

M. LE MAIRE : C'est un changement dans la continuité. C'est Philippe MOINE qui la rapporte, c'est concernant le projet Odysée.

Philippe MOINE : Le projet Odysée, que l'on avait déjà présenté au Conseil du 13^e arrondissement, est porté par La Guinguette Pirate, qui est la structure qui est à l'origine de Petit bain. Le projet Odysée s'inscrit dans le cadre de l'Olympiade Culturelle qui préfigure les JO à Paris à travers un certain nombre d'événements à caractère culturel. En l'occurrence, c'est pour cela que l'on a là un financement de la direction de la transition écologique du climat.

Il s'agit d'insister sur le fait que le projet Odysée favorise la réappropriation de la Seine par les Parisiens, mais également d'autres plans d'eau, puisque le canal de l'Ourcq est également concerné. Le projet Odysée – je me suis rendu il y a une dizaine de jours à une régate qui était organisée sur la Seine, devant la BNF – a donné lieu à la création d'un certain nombre de voiliers dans le cadre de chantiers d'insertion. Par exemple, il y avait un bateau du 13^e qui avait été construit dans le cadre de la Cité de Refuge, l'Armée du Salut, mais c'est également un projet qui est très intéressant au sens où il permet d'impliquer des collectivités en dehors de Paris, plus particulièrement du Val-de-Marne avec Ivry, Alfortville, ou de Seine-Saint-Denis en particulier Sevran, L'Île-Saint-Denis, Saint-Denis. La compétition à laquelle j'ai assisté, en présence de la ministre de la Culture qui est venue personnellement assister à cet événement, cette compétition permettait de faire rivaliser des bateaux issus de ces différentes collectivités. Plus largement, l'objectif est d'essayer de favoriser le développement d'activités nautiques de manière plus régulière sur la

Seine, et en particulier à cet emplacement-là, devant la BNF, qui s'y prête particulièrement. Il est proposé de contribuer au financement de cette initiative à hauteur de 15 000 €.

M. LE MAIRE : Merci, Philippe MOINE. Tu as tout fait pour que cela aille bien, en annonçant la présence de la ministre de la Culture. La DTEC 35, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 39 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET EST ADOPTE A L'UNANIMITE

2022 DAE 56 Conventions et subventions de fonctionnement (350 000 €) en faveur de 17 structures parisiennes de l'économie sociale et solidaire pour la transition écologique de l'économie

M. LE MAIRE : Nous passons à Wilfried BÉTOURNÉ avec la DAE 56. Je te laisse le présenter.

Wilfried BÉTOURNÉ : Merci, Monsieur le Maire. Cette DAE 56 est la remise des trophées et la remise des subventions et de la signature des conventions qui vont avec de l'appel à projets Cap sur l'économie circulaire. Le but de cet appel à projets, c'était d'accompagner les structures de l'économie sociale et solidaire et les structures d'insertion vers l'emploi dans la réflexion et dans l'accompagnement des métiers de demain. Il y a eu 45 candidatures, structures qui ont présenté un dossier. On a eu 17 lauréats. C'est 350 000 € de subventions de fonctionnement et les conventions associées.

Dans le 13^e arrondissement, on a trois structures qui sont concernées : 13 Avenir que je ne présente plus, avec un projet de monter sur les ateliers couture et les ateliers menuiserie. Une subvention de 12 000 € de fonctionnement.

Hôtels Solidaires qui est une structure qui propose de récupérer et recycler les serviettes des hôtels et le matériel des hôtels qui n'est pas utilisé, qui risque d'être jeté pour en faire des vêtements. C'est une subvention de 18 000 € qui est proposée.

On a FashionGreenHub qui va s'installer dans le 13^e arrondissement à l'hôtel Berlier, qui va bénéficier d'une subvention de 20 000 € de fonctionnement. FashionGreenHub, pour ceux qui ne connaissent pas, c'est une structure qui travaille dans la mode et le durable et qui va s'installer dans notre incubateur, dans le 13^e arrondissement, sur la mode durable.

Je signale aussi dans cette délibération : H.A.W.A au féminin qui est une structure qui a une boutique dans le 3^e arrondissement, qui avait jusqu'à présent un atelier dans le 18^e arrondissement et qui va également s'installer dans le 13^e, qui va quadrupler la surface de son atelier et probablement à terme aboutir à la création d'une vingtaine d'emplois dans le textile, dans le 13^e arrondissement. C'est plutôt une bonne nouvelle. Cela montre le dynamisme de notre arrondissement.

Je vous invite à voter cette délibération, bien entendu.

M. LE MAIRE : Merci. On en profite pour souhaiter un bon anniversaire à 13 Avenir qui fêtait ses 5 ans vendredi. La DAE 56, y a-t-il des demandes intervention ? Je vais la faire voter. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

POUR : 39 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET EST ADOPTE A L'UNANIMITE

2022 DAE 58 Budget participatif - subventions (143 000 €) et conventions avec sept structures de l'économie circulaire de l'entrepreneuriat social

M. LE MAIRE : Nous passons à la DAE 58.

Wilfried BÉTOURNÉ : C'est une subvention d'un montant total de 143 000 € et les conventions à sept structures de l'économie sociale et solidaire. Pour le 13^e arrondissement, on est concernés avec Les Amis de l'espace et La Tresse qui est le réseau ESS du 13^e arrondissement qui a fêté un an de création et qui, en un an, regroupe déjà un réseau de plus de 80 structures – on est près de 90 aujourd'hui – qui a accompagné dans des projets une dizaine de structures, qui en a une dizaine d'autres en accompagnement aujourd'hui, et qui organise en juin un festival de l'ESS qui a eu lieu pour la première fois cette année à l'allée Paris-Ivry. La deuxième édition est en préparation et aura lieu le deuxième week-end de juin l'année prochaine. Je vous invite à voter la subvention de 20 000 € qui est accordée aux Amis de l'espace, une subvention de fonctionnement.

M. LE MAIRE : Merci. C'est vrai que l'on est devenu le grand arrondissement de l'ESS. Tu parlais du nouveau lieu qui est en train de se créer sur la question du textile et de la mode, mais aussi de grosses structures, des mutuelles qui sont arrivées dans le 13^e arrondissement. Une qui vient de s'installer rue Jeanne d'Arc, le groupe VYV, des banques qui œuvrent sur le secteur de l'ESS. Tout cela pèse lourd économiquement. C'est bien aussi de subventionner des structures plus petites comme celle dont tu viens de parler.

DAE 58, je ne vois pas de demandes d'intervention. Je vais la faire voter. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

POUR : 39 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET EST ADOPTE A L'UNANIMITE

2022 DSP 45 Subvention (200 000 €) et convention avec l'association Santé Daviel pour la création de la maison de santé pluridisciplinaire (MSP) Daviel (13^e)

M. LE MAIRE : Toujours Wilfried Bétourné. On passe de l'ESS à la santé. On va parler du centre de santé Daviel.

Wilfried BÉTOURNÉ : Changement de casquette. Toujours pour l'attribution de subventions. Il s'agit d'une subvention de 200 000 €, une subvention d'investissement avec l'association Santé Daviel dans le but de la création de la Maison de santé pluridisciplinaire dont on a déjà eu l'occasion de parler dans ce Conseil. Cette subvention fait partie d'un budget avec quatre financeurs principaux : la Ville avec cette subvention, l'État via l'ARS et une enveloppe qui a été débloquée de 200 000 € à peu près, la région avec une autre enveloppe de 200 000 €, et bien sûr les porteurs de projets qui financent le reste à charge.

C'est un investissement assez lourd, parce qu'il y a des travaux assez importants dans ce local pour le rendre accessible et permettre son utilisation en tant que local de santé. Je me réjouis du vote de cette subvention, parce qu'elle permet le déblocage de ce projet et le lancement officiel des travaux. On espère une ouverture rapidement de cette Maison de santé qui répond à des besoins importants de la population dans le secteur. Vous avez pu voir dans le projet, et qui répond à des enjeux de santé publics parisiens importants, notamment la visite à domicile des seniors par des médecins qui est aujourd'hui extrêmement compliquée et pour laquelle les structures, les parents, les familles de ces patients et les patients eux-mêmes sont en grosse difficulté.

C'est une très bonne nouvelle et c'est un très beau projet qui va probablement voir le jour rapidement dans le 13^e arrondissement. Je vous invite à voter cette délibération.

M. LE MAIRE : Merci. Vous constatez que l'on continue à mailler le territoire. On avait une réunion dernièrement sur le projet Vincent Auriol qui est en train de bien avancer. Il y a le projet place Riboulet que l'on a du mal à faire émerger, mais on va y arriver. Il y a évidemment tous les centres que l'on a ouverts récemment. C'est un travail très intéressant. Cela nous permet de regarder avec un peu plus de confiance l'avenir santé du 13^e. Vous savez que l'on a beaucoup de médecins qui partent à la retraite et ces centres de santé seront extrêmement utiles dès maintenant, mais aussi pour demain.

Habib SHOUKRY : Merci, Monsieur le Maire. Merci, Monsieur BÉTOURNÉ. C'était pour aller dans votre sens et féliciter le positionnement de ce centre qui répondra à des besoins autour du diabète, de la couverture vaccinale, du suivi des personnes âgées à domicile. C'est une très bonne chose de combler un manque actuel ou à venir.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup pour votre soutien.

Chang Hua PENG : Merci. Bonsoir à tous. Je me réjouis du vote de cette délibération. Je voulais aussi avoir, si c'est possible, des éclairages sur le centre pluridisciplinaire en projet plus au sud, dans le 13^e, vers les Maréchaux. Je voulais voir s'il y avait des informations sur cet autre centre qui était en projet et qui, pour l'instant... Je n'ai pas eu d'information. Je voulais savoir s'il était possible d'avoir une information ce soir sur ce projet.

Wilfried BÉTOURNÉ : Le centre dont vous parlez le centre place Riboulet, il s'agit d'un local qui appartient à la Ville. Actuellement, on en est à la genèse du projet. La CPTS du 13^e est en train de monter l'équipe médicale et l'équipe pluriprofessionnelle qui va préfigurer ce projet. Il y a déjà quelques professionnels, des médecins généralistes qui sont positionnés. L'étape suivante, dans un projet de ce type, c'est de rédiger le projet médical, de soumettre ce projet médical à l'Agence Régionale de Santé pour validation. On a cette étape à franchir. Une fois que ce sera fait et, en parallèle, il y a toute la question du financement des travaux qu'il faudra réaliser dans ce local. Parce qu'il y a des travaux d'accessibilité à faire, d'aménagement pour le rendre aux normes actuelles en matière d'équipement de santé. On en est encore à la genèse de ce projet. Le projet Vincent Auriol est beaucoup plus avancé et devrait voir le jour normalement l'année prochaine, je pense à l'été, avec des travaux qui devraient commencer assez rapidement.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Je vais pouvoir faire voter la délibération de la DSP 45. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 39 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET EST ADOPTE A L'UNANIMITE

2022 DSOL 88 Subvention (40 000 €) à l'association Passerelle Assist'Aidant
--

M. LE MAIRE : Nous passons à Morgane LACOMBE pour l'association Passerelle Assist'Aidant.

Morgane LACOMBE : Il s'agit d'une proposition de subvention de fonctionnement de 40 000 € à l'association Passerelle Assist'Aidant. Celle-ci s'inscrit dans le cadre du schéma Senior à Paris et plus précisément dans l'engagement à l'accompagnement des aidants. L'association, en lien avec les M2A,

Maisons des Aînés et des Aidants, intervient au domicile des aidants en leur proposant un accompagnement personnalisé afin d'améliorer la qualité de vie des familles. C'est grâce à l'intervention d'une équipe pluridisciplinaire au domicile : psychologues, nutritionnistes, médecins, psychomotriciens œuvrant ensemble pour améliorer le quotidien qui est souvent tendu à l'extrême des aidants. Je vous demande de bien vouloir voter cette subvention.

M. LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Je vais pouvoir faire voter cette subvention. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous en remercie.

POUR : 39 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET EST ADOPTE A L'UNANIMITE

2022 DSOL 92 Subvention d'investissement (7 000 €) sur le budget participatif 2021 et convention avec l'association Radio Olympiades œuvrant contre l'isolement des personnes âgées en établissement

M. LE MAIRE : Nous passons à la 92, au sujet de l'opération qui est organisée par l'association Radio Olympiades.

Morgane LACOMBE : Merci Monsieur le Maire. DSOL 92, il s'agit d'une subvention d'investissement à hauteur de 7 000 € sur le budget participatif et une convention d'équipements. C'est en complément d'un financement de 4 500 € qui provient de la Conférence des financeurs. C'est à destination de l'association Radio Olympiades. Cette association propose, à travers le projet Mémoire Vive, de se déplacer dans plusieurs Ehpad parisiens pour réaliser une série d'ateliers radiophoniques afin de valoriser les souvenirs et les savoirs des résidents. Les émissions produites seront diffusées sur la webradio Radio Olympiades et seront disponibles en podcast en accès libre. C'est vraiment dans le but de lutter contre l'isolement des seniors.

M. LE MAIRE : Merci. Des demandes d'interventions ? Je vais faire voter cette subvention. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

POUR : 39 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET EST ADOPTE A L'UNANIMITE

2022 DSOL 55 Subventions (465 000 €) et conventions avec 25 associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique

M. LE MAIRE : Nous passons à Juliette SABATIER pour des subventions qui concernent des actions associatives sur l'inclusion numérique.

Juliette SABATIER : Bonsoir à toutes et tous. Merci. Comme vous le savez peut-être, ou peut-être pas, nous sommes en pleine adoption du deuxième volet de la stratégie parisienne d'inclusion numérique qui portera sur la période 2022-2025 et qui vise à soutenir et coordonner toutes les actions de lutte contre la fracture numérique. Dans ce domaine, la Ville a un engagement très fort et des partenariats tout aussi forts avec la CAF, Pôle emploi et la mission locale, la caisse d'Assurance maladie.

Ici, il s'agit de voter des subventions à 25 associations pour un total de 465 000 €. Le but est de sécuriser ces financements pour l'année 2022 ainsi que des conventions pluriannuelles d'objectifs pour un certain nombre d'associations très importantes dans le domaine.

Je ne vais pas tout vous raconter là-dessus, mais je vous indique quand même que l'une de ces conventions pluriannuelles d'objectifs porte sur l'association ASTS, qui tient d'une main de maître la Maison de médiation numérique que nous avons dans le 13^e arrondissement. À ce sujet, pour cette association, il est proposé une reconduction de subvention de 90 000 €.

Je vous cite rapidement trois autres associations importantes pour notre arrondissement comme pour d'autres : le Pimms qui tient des permanences décentralisées, notamment dans notre point d'accès aux droits du 13^e, subvention de 30 000 €, comme demandé. Elle réalise notamment des accueils individuels, ce qui est très important dans le domaine de la réduction de la fracture numérique. Emmaüs Connect qui a un local dans notre arrondissement, une subvention de 40 000 €, comme demandé. Les Jardins Numériques, c'est une subvention un peu plus petite : 11 000 €, c'est pour des actions menées à destination des personnes les moins touchées par les politiques d'inclusion numérique, les personnes isolées, les personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap.

M. LE MAIRE : Merci. Je n'aime pas trop les manifestations d'autosatisfaction, mais sur ce sujet, le 13^e a été très en pointe, très mobilisé très tôt, parce que l'on avait perçu tout le risque qu'il pouvait y avoir pour beaucoup de personnes et sur un panel beaucoup plus large que ce que l'on pouvait imaginer sur la question de l'accès au numérique, la compréhension des façons d'y passer, l'obligation qu'ont eue beaucoup de personnes du jour au lendemain de faire un certain nombre de démarches sur le numérique. C'est bien que l'on ait aiguillonné la Ville qui a pris aussi ses responsabilités et qui maintenant s'est très fortement engagée sur le sujet. Cela va mieux en le disant.

Je ne vois pas de demandes d'intervention. Je vais faire voter ces subventions. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

POUR : 39 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET EST ADOPTE A L'UNANIMITE

2022 DSOL 82 Subvention (35 000 €) et convention avec l'association Loisirs Pluriel de Paris 13 pour son service Loisirs Pluriel Ados 13^e pour des adolescents en situation de handicap

M. LE MAIRE : On passe à la DSOL 82, avec Caroline MILLET, puisqu'il s'agit d'une subvention et convention avec Loisirs Pluriel.

Caroline MILLET : Merci, Monsieur le Maire. Le présent projet de délibération a pour objet de vous proposer d'accorder une subvention de 35 000 € à l'association Loisirs Pluriel de Paris 13^e et de signer une convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2024. Comme vous le savez déjà, l'association Loisirs Pluriel Paris 13^e a pour but de promouvoir l'accès aux loisirs et aux vacances des enfants et adolescents handicapés en privilégiant le partage d'activités avec des enfants valides. Depuis 2004, elle gère un accueil de loisirs sans hébergement, accueillant à parité des enfants handicapés et valides âgés de 3 à 13 ans le mercredi et lors des vacances scolaires. Ce centre de loisirs accueille des enfants valides et en situation de handicap dans des conditions particulières de qualité d'accueil et d'encadrement avec une limitation volontaire des effectifs à 20 enfants par jour. Une parité d'accueil entre enfants en situation de handicap et valides et un renforcement du taux d'encadrement 4 fois supérieur aux normes réglementaires. Formation complémentaire pour l'ensemble de l'équipe et qualification professionnelle du responsable du centre avec une éducatrice spécialisée. Cet accueil de loisirs pour enfants jusqu'à 13 ans est soutenu par la DASCO.

M. LE MAIRE : Merci. S'il n'y a pas de demandes d'intervention, je vais la faire voter tout de suite. Loisirs Pluriel, une très belle association que l'on soutient depuis quelques années et l'on est toujours très satisfait de leur engagement. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

POUR : 39 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET EST ADOPTE A L'UNANIMITE

2022 SG 47 Transformations olympiques : impact 2024 - convention de coopération Ville de Paris FDD Paris 2024 et conventions d'exécution

M. LE MAIRE : Nous passons au sport. On va commencer par les transformations olympiques.

Aïmane BASSIOUNI : Bonsoir à toutes et à tous. Dans le cadre des transformations olympiques et de l'héritage des Jeux de 2024, cette délibération traite d'un appel à projets appelés « Impact 2024 » qui soutient des projets d'intérêt général et qui utilise le sport pour divers sujets, notamment la santé, le bien-être, l'éducation, la solidarité, l'égalité et l'environnement. Pour ce qui est du 13^e, je vous propose de subventionner des associations suivantes qui sont lauréates de cet appel à projets : 10 000 € pour le PUC, 10 000 € pour l'association 13 Pour Tous, 12 000 € pour l'association Paris 13 Tennis de Table, 13 500 € pour l'association Roller Squad Institut, 5 000 € pour l'association Moi et Mes Enfants, 15 000 € pour l'association Boxer Inside Club et 3 000 € pour l'Artaxe.

M. LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes intervention ? Je n'en vois pas. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

POUR : 39 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET EST ADOPTE A L'UNANIMITE

2022 SG 60 Convention VDP-FDD Paris 2024 « Éducation par le sport » et convention avec les lauréats
--

M. LE MAIRE : Nous passons à la SG 60.

Aïmane BASSIOUNI : Toujours dans le cadre de l'héritage de ces Jeux, l'éducation fait partie intégrante de ces transformations et notamment avec cet autre appel à projets « Éducation par le sport » qui a pour but de lutter contre le décrochage scolaire.

Je vous propose de soutenir la Domremy Basket avec 18 000 € qui souhaite mettre en place des séances de basket-ball précédées de soutien scolaire et une information au rôle d'entraîneur en partenariat avec le collège Évariste Gallois. 10 000 € pour le PUC qui accompagnera une quarantaine de jeunes du collège George Sand. 15 000 € pour le PUC Volley qui proposera également l'aide aux devoirs pour une trentaine d'élèves des collèges Thomas Mann et Moulin des Prés et 10 000 € pour l'Union Sportive Olympiades Massif central qui est très engagée auprès de nos jeunes dans le 13^e, qui proposera également de l'aide aux devoirs avant les séances d'entraînement sportif de rugby.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Je ne vois pas de demandes de parole. SG 60, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

POUR : 39 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET EST ADOPTE A L'UNANIMITE

2022 DEVE 78 Autorisation donnée à l'association « Compost 13 » pour le dépôt des autorisations administratives nécessaires à l'installation d'un pavillon de compostage (13^e) - Budget participatif

M. LE MAIRE : Je laisse la parole à Danièle SEIGNOT, pour la DEVE 78.

Danièle SEIGNOT : C'est avec beaucoup de plaisir que je vous présente cette première délibération, je l'espère, d'une longue série d'autres délibérations concernant cette placette Broca et le projet de pavillon de compostage qui est porté par l'association Compost 13 que vous connaissez tous et qui gère déjà le pavillon Héloïse et Abélard. Cela fait plusieurs années que Compost 13 souhaite essayer. Déjà est en cours le projet de pavillon de compostage au Parc de Choisy. Nous avons trouvé un troisième lieu avec cette association, à savoir la placette Broca qui est à l'angle de la rue Nordmann, boulevard Arago, rue Corvisart. Une petite placette qui s'avère appartenir à l'AP-HP. La Ville est en cours de négociation avec l'AP-HP pour une convention d'occupation et de gestion de cet espace. Ensuite l'association – lorsque tout ceci sera accepté et finalisé – installera un pavillon de compostage et un jardin partagé dans les petites jardinières qui sont à l'arrière de cette placette.

Pour mener à bien ce projet, l'association a fait appel à un architecte qui nous a présenté un très joli projet. Mais avant de le soumettre à la DU, la direction de l'urbanisme et de l'habitat, il faut votre accord et c'est pourquoi nous vous demandons de nous autoriser à déposer toutes les autorisations administratives nécessaires à ce pavillon. C'est une première étape. J'espère que vous direz tous oui unanimement.

M. LE MAIRE : Je n'en doute pas. Cela étant, il faut trouver le bon interlocuteur à l'AP-HP. Bon courage.

Danièle SEIGNOT : Ça y est, là-dessus, on a avancé aussi.

Wilfried BÉTOURNÉ : Je vais être bref. Ce n'est pas en tant qu' élu écolo que je vais parler, même si cela me réjouit, un projet de compostage de quartier, c'est en tant qu' élu référent du conseil de quartier n°1. Je sais que c'est un projet qui leur tient à cœur. On en a beaucoup parlé en bureau d'animation. La semaine dernière, ils m'ont demandé des nouvelles de ce projet et l'inscription au Conseil d'arrondissement et au Conseil de Paris. J'espère pouvoir leur annoncer que le vote sera unanime ce soir et que le Conseil de Paris votera dans la même direction. Merci beaucoup.

M. LE MAIRE : On va le savoir dans un instant, s'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention avec une légère pression sur chacune et chacun d'entre vous. Je vais soumettre la DEVE 78 à vos suffrages. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Tu vas pouvoir dire qu'un vote unanime est enthousiaste pour soutenir ce beau projet. J'espère que l'on va réussir à le concrétiser assez vite.

POUR : 39 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET EST ADOPTE A L'UNANIMITE

2022 DPE 33 Subventions (61 000 €) et conventions avec trois associations pour la réduction des déchets

M. LE MAIRE : Toujours Danièle SEIGNOT pour la DPE 33.

Danièle SEIGNOT : Vous savez que la Ville de Paris soutient activement les associations qui œuvrent pour impliquer les habitants dans une démarche de réduction et de valorisation des déchets. C'est pourquoi il vous est proposé dans cette délibération de subventionner trois structures pour un montant total de 61 000 €. Le 13^e est particulièrement concerné par deux d'entre elles, Extramuros qui participera au projet du pavillon de compostage de la placette Broca. Extramuros est une menuiserie solidaire, écologique et sociale qui a été créée en 2005 et qui travaille à partir d'un gisement de dons de particuliers de bois provenant des dépôts d'encombrants, mais aussi qui s'approvisionne auprès des entreprises et des établissements publics. L'association réemploie ainsi près de 15 tonnes de bois par an lors d'activités de chantiers éducatifs, d'ateliers participatifs pour adultes et enfants et propose des formations en menuiserie circulaire, des ateliers d'auto-fabrication. En 2021, cette association a soutenu 302 ateliers qui se sont tenus et ont bénéficié à près de 1 300 personnes. C'est une association intéressante.

Deuxième association concernée pour le 13^e, c'est le réseau Môm'artre qui est un acteur majeur de l'éducation artistique et citoyenne, notamment dans les quartiers populaires. Môm'artre souhaite accompagner l'appropriation des enjeux environnementaux par les publics éloignés en mettant en œuvre un programme appelé « Éco'Môm » au sein des six antennes parisiennes, dont une située dans le 13^e arrondissement. Afin de soutenir l'action de l'association, je vous propose de lui attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 12 000 €.

Et pour Extramuros, c'était 25 000 €. Ces deux associations qui œuvrent dans notre arrondissement sont des associations très performantes. Je vous remercie de bien vouloir adopter unanimement, une fois de plus...

M. LE MAIRE : On ne va pas le faire à chaque fois...

Danièle SEIGNOT : Si, cela vaut la peine d'essayer.

M. LE MAIRE : Chaque conseiller doit pouvoir évidemment exercer son propre jugement, en son âme et conscience. Y a-t-il des demandes d'intervention sur la DPE 33 ? Je n'en vois pas. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Tout va bien.

POUR : 39 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET EST ADOPTE A L'UNANIMITE

COMMUNICATIONS

M. LE MAIRE : Nous passons à deux communications avant d'aborder les vœux. Je laisse la parole à Éric OFFREDO sur une première communication très institutionnelle.

Communication du Maire relative aux installations classées pour la protection de l'environnement soumise à enregistrement

Éric OFFREDO : C'est la préfète du Val-de-Marne qui nous demande de communiquer les suites de l'installation classée pour la protection de l'environnement soumise à un enregistrement pour un équipement

qui a été mis en place par SNCF Voyageurs au 80 rue Victor Hugo, un nouvel atelier de maintenance à Ivry. Nous sommes une commune limitrophe, nous sommes obligés de présenter cet arrêté pour information au conseil municipal. Pour information, l'atelier de réparation et d'entretien de véhicules mesurera 5 375 m².

M. LE MAIRE : Merci. Est-ce que des conseillères ou conseillers souhaitent intervenir ? Vous vous contenterez donc de cette information.

Communication relative au vœu du conseil de quartier Butte-aux-Cailles/Daviel/Boussingault (CQ2) sur une dénomination en hommage à Milena SALVINI

M. LE MAIRE : Une deuxième convocation. Il s'agit d'un vœu adopté par un conseil de quartier.

Philippe MOINE : Il s'agit d'un vœu adopté par le conseil de quartier de Butte-aux-Cailles/Daviel/Boussingault au printemps dernier. L'objet étant de rendre hommage à Milena SALVINI qui est la fondatrice avec son mari, Roger FILIPUZZI, du Centre Mandapa qui est situé rue Wurtz. Milena SALVINI nous a quittés au début de l'année après avoir consacré une bonne partie de son énergie au développement du Centre Mandapa qui est maintenant dirigé par sa fille, Isabelle ANNA. Beaucoup connaissent le Centre Mandapa qui s'est surtout développé autour de la promotion des arts du spectacle indien, notamment le kathakali, qui est une forme de théâtre dansé issu du sud de l'Inde dont Milena SALVINI était devenue une spécialiste reconnue après un premier voyage en Inde en 1963. Elle-même avait reçu une éducation artistique très complète de danse, de théâtre et d'études musicales. Elle a su avec son mari donner au Centre Mandapa un retentissement tout à fait important, non seulement autour des arts de la scène indienne, mais de plus en plus autour d'autres cultures du monde.

J'ai assisté samedi dernier au lancement du Passeport pour la Grèce. Depuis un certain nombre d'années, la volonté d'ouvrir autour de ce thème du passeport à des cultures différentes qui donnent lieu à une programmation extrêmement riche. Si vous ne connaissez pas encore le Centre Mandapa, je vous invite à vous rendre compte de la richesse de sa programmation qui est beaucoup axée autour du conte. Il y a beaucoup de programmations pour les enfants, les jeunes publics. D'ailleurs, Milena SALVINI a été reconnue pour son action. Elle a reçu, d'une part, l'une des plus prestigieuses distinctions indiennes, la Padma Shri, mais également la médaille de la Ville de Paris qui lui avait été remise ici même par Jérôme COUMET.

Le vœu du conseil de quartier est le suivant : il s'agirait de donner le nom de Milena SALVINI à la placette qui se trouve devant le Centre Mandapa, donc à l'intersection des rues Wurtz, Vergniaud et Daviel, donc devant l'église du culte antoiniste.

M. LE MAIRE : Merci pour cette présentation. J'en profite pour vous interroger collectivement. Je serais très favorable à donner suite à ce vœu du conseil de quartier, qu'on le transforme en vœu du Conseil d'arrondissement et qu'on lance le processus auprès de la Ville de Paris. Je ne vois pas d'avis contraire, donc nous lancerons cela assez rapidement. Je vous en remercie. Nous passons aux vœux...

Éric OFFREDO : Il y a l'additif.

M. LE MAIRE : Tu as raison. Heureusement que j'ai un premier adjoint qui suit mieux que moi le Conseil d'arrondissement. On a un additif sur le fameux parking national que j'avais retenu pour que l'on arrive à trouver un bon tempo sur ce parking. Je laisse tout de suite la parole à Éric OFFREDO.

Éric OFFREDO : C'est une délibération qui est venue et repartie et qui revient, qui est venue sous l'égide de la DU, qui revient sous l'égide de la DLH. Je n'arrive toujours pas à comprendre tous les arcanes de la Ville. Pour faire rapide, le Conseil de Paris a voté en 2017 un ensemble de résolutions permettant de la

résiliation à la RIVP par bail emphytéotique. Ces résolutions concernent d'une part la résiliation du bail emphytéotique entre la Ville et la RIVP et, d'autre part, la cession aux occupants d'un ensemble de locaux commerciaux. Plusieurs cessions ont pu être réalisées, notamment avec le Carrefour qui est au-dessus, exploitant de supermarché, la société immobilière 3F, occupant des bureaux, ainsi qu'avec l'exploitant d'une boutique.

La dernière cession, et c'est ce qui restait, devait intervenir avec la société Bayard Automobile, exploitant une concession automobile et un parc de stationnement d'environ 850 places. Néanmoins, cette société n'ayant pu obtenir de financement nécessaire, la Ville avait demandé à la société de poursuivre sa recherche de financement. La Ville a donc procédé le 21 décembre 2017 à une résiliation partielle du bail emphytéotique avec la RIVP et le bail emphytéotique a continué à courir jusqu'au 19 octobre 2022, donc très bientôt. La société Bayard Automobile a finalement confirmé son intérêt pour l'acquisition de l'ensemble des lots et dans l'attente de finaliser ce projet de cession, il est proposé de proroger de deux ans la durée du bail emphytéotique avec la RIVP.

Je vous lis la délibération et je vous lirai ensuite l'amendement technique qui sera présenté au Conseil de Paris. On ne va pas voter sur cet amendement technique. On ne va voter que sur la délibération.

M. LE MAIRE : Si, si.

Éric OFFREDO : On vote tout, d'accord. Cette prorogation de deux ans dans la délibération qui est modifiée – je la lirai tout à l'heure – est sans incidence sur les conditions financières du bail et restera assortie d'un loyer symbolique de 7,62 €.

Il est proposé dans l'amendement technique, au lieu d'avoir une prorogation de deux ans du bail à durée emphytéotique avec la RIVP, de remplacer la phrase par : « Dans l'attente du relogement des derniers occupants, avant d'envisager un projet de cession ou de changement d'usage, il est proposé de proroger de six mois et non pas de deux ans la durée du bail emphytéotique avec la RATP. En conséquence, le projet de délibération soumis à votre assemblée a pour objet d'autoriser la conclusion d'un avenant au bail emphytéotique de la RIVP portant... » Dans la délibération initiale, il était évoqué « la prorogation de la durée jusqu'au 19 octobre 2024. » Bien évidemment, il faudra lire jusqu'au 19 avril 2023.

M. LE MAIRE : Merci. Je donnerai quelques compléments, mais je vous laisse d'abord la parole si certains veulent la prendre sur le sujet. Je ne vois pas de demandes d'intervention.

Juste pour dire que d'abord, cette histoire a été un peu pénible. Il s'agissait de demander à pas mal de gens qui garaient leur voiture là, de trouver d'autres parkings. Les équipes de la RIVP ont été très mobilisées et ont vraiment joué le jeu, même si le contexte n'était pas rigolo.

On a convenu qu'il fallait nous laisser un peu plus de temps sur deux choses. D'abord, pour se laisser le temps de regarder – parce que la RIVP va garder un certain nombre de places dans ce parking – qui pourrait continuer à garer sa voiture là. Je m'étais engagé auprès des résidents de regarder toutes les situations, les personnes les plus âgées, les personnes handicapées... Cela nous laisse un peu plus de temps pour terminer l'opération et deuxièmement pour trouver d'autres utilisations aussi.

Aujourd'hui, les pistes, c'est de faire – pourquoi pas d'ailleurs – des lieux de stockage pour particuliers, des pièces supplémentaires. Ce sera une orientation privée. Je ne sais pas à quel tarif cela sortira, mais il y a un univers concurrentiel qui existe maintenant. C'est un truc assez demandé. Peut-être que l'on trouvera d'autres utilisations plus intéressantes. C'était se laisser un peu plus de temps pour ces deux opérations. C'est pour cela qu'une délibération avait été introduite sur les deux ans. Il fallait qu'il y ait un terme quand même un peu plus raisonnable, d'où l'amendement à six mois, même si la délibération prévoyait plus large, mais il faut fixer un terme réglementairement pour pouvoir ensuite signer avec les cocontractants. Voilà quelques mots d'explications.

Je vais faire voter dans l'ordre la procédure d'urgence, la délibération et l'amendement.
Je vais commencer par la procédure d'urgence pour l'additif. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 39 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LA PROCEDURE D'URGENCE POUR L'ADDITIF EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE : La délibération, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? L'opposition.

POUR : 33 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 6 : 5 élus pour le groupe UDC : Mme ESTIENNE ; M. LE ; M. SHOUKRY ; Mme STIBBE ; M. OLIVIER et M. PENG

LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A LA MAJORITE.

M. LE MAIRE : L'amendement, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le même groupe. Merci beaucoup. Elle est adoptée.

POUR : 33 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 6 : 5 élus pour le groupe UDC : Mme ESTIENNE ; M. LE ; M. SHOUKRY ; Mme STIBBE ; M. OLIVIER et M. PENG

L'AMENDEMENT EST ADOPTE A LA MAJORITE.

VŒUX

V13 2022 31 Vœu relatif à l'évacuation des familles logées par le Samusocial à l'hôtel-résidence Palatino, sis 20-36, allée Éric Chabeur

M. LE MAIRE : Nous allons pouvoir, cette fois-ci, sous le regard vigilant d'Éric OFFREDO, regarder et examiner les vœux. Je laisse la parole à Juliette SABATIER pour le premier concernant la situation du Palatino.

Juliette SABATIER : Rebonsoir. Je vais être assez courte et je me tiens, avec Jérôme, à votre disposition pour répondre à des questions. Je vais donner quelques éléments de contexte. Comme c'est un vœu de la majorité municipale, nous avons été amenés à en discuter entre groupes au préalable.

C'est un vœu qui fait suite à ce que l'on appelle une « décrue » dans le jargon de l'hébergement d'urgence, à savoir le fait de réorienter des personnes qui ont été hébergées à un certain endroit pour une certaine durée. Cette décrue en l'occurrence, nous l'avons découverte très tardivement à la mairie du 13^e comme souvent. C'est-à-dire que des gens sont orientés dans l'arrondissement dans des hôtels ou des résidences hôtelières qui font de l'hébergement d'urgence à un moment donné, parce qu'elles ont des disponibilités. Concrètement, comment cela se passe ? Le Samusocial mandaté par l'État achète des nuitées à des hôteliers pour des durées très courtes ou des durées plus longues, par lot ou de façon individuelle, et place des gens à l'intérieur de ces établissements pour des durées très variables. Là, nous parlons de l'hôtel Palatino dans lequel des familles ont été installées de façon semi-pérenne. Des familles qui cumulent des

parcours très difficiles, souvent de migration, une immense précarité, souvent des situations de handicap, des enfants en très grande difficulté. Ces familles sont arrivées, ont pris leurs marques dans le 13^e, les enfants ont été scolarisés dans le 13^e. Emmanuel COBLANCE aura peut-être l'occasion d'y revenir, mais cela a nécessité un investissement des équipes éducatives, un renforcement des assistantes d'éducation, cela a été très difficile à l'arrivée. Aujourd'hui, c'est très difficile au départ parce que cela se passe dans de très mauvaises conditions. Nous l'avons appris en mairie très tardivement comme c'est toujours le cas. Et les familles sont prévenues du jour au lendemain – quand elles le sont – et envoyées à divers endroits y compris loin de Paris, ou dans Paris, mais loin du 13^e arrondissement, dans des lieux d'hébergement parfois insalubres, parfois tout à fait incompatibles avec la composition familiale ou l'état de santé des personnes qui la composent. Nous avons été alertés d'abord par les services sociaux du 13^e arrondissement, parce qu'une partie de ces familles était suivie directement par l'Aide sociale à l'enfance de l'arrondissement. Une autre partie de ces familles était suivie par les travailleurs sociaux du Samusocial. Il y a déjà une différence importante. Selon le cas, on n'est plus ou moins bien suivis – pour le dire rapidement. Deuxième alerte avec la rentrée scolaire, parce qu'il y a des enfants dont les parents avaient déjà été réorientés ailleurs et qui venaient à l'école, mais de beaucoup plus loin dans des conditions très dégradées. Les départs se sont déroulés entre début août – donc au milieu de l'été, donc quand on peut beaucoup plus difficilement aider les gens parce que les travailleurs sociaux sont en vacances – et tout début septembre, parce que les deux vagues, c'était autour du 3 août et autour du 3 septembre. C'est le contexte.

Un nombre considérable de départs ont déjà eu lieu. Pour donner le sous-texte aussi, pourquoi cette dérive a lieu ? Elle a lieu en raison d'un contexte particulier qui est que le Palatino est une résidence dont la vocation est d'accueillir des étudiants. Elle a un régime fiscal particulier pour cette raison. Elle doit accueillir 70 % d'étudiants. Les confinements, la période sanitaire troublée que nous avons traversée avaient fait que l'hébergement d'urgence avait pris une place qui ne permettait plus d'accueillir 70 % d'étudiants. C'est la première des choses. La deuxième des choses, c'est que le contexte plus général, c'est une réduction du nombre des places d'hébergement d'urgence non pérennes par l'État. Et je prends la responsabilité de ce que je dis : les places non pérennes sont supprimées et l'on ne peut pas dire qu'il y ait toujours en face des places pérennes qui ont été créées à ce stade.

Tout ce contexte étant posé, notre vœu vise essentiellement à défendre ces familles, les conditions dans lesquelles ces familles sont réorientées, sachant que leur orientation ne dépend pas de nous et que si la Ville fait de l'hébergement d'urgence – en l'occurrence ici, ce n'est pas de notre ressort. Nous demandons donc que ces réorientations soient gelées à ce stade tant que des conditions d'hébergement dignes ne sont pas trouvées pour ces familles.

En ce qui concerne l'hôtel Palatino, a priori le vœu est d'ores et déjà exaucé, puisque Monsieur le Maire a obtenu l'assurance du Samusocial, et une délégation du comité de soutien aux familles du 13^e qui a été reçue à la préfecture a eu le même son de cloche, qui est que pour le Palatino, les départs s'arrêtaient.

Mais nous demandons également plus généralement que des solutions dignes soient trouvées pour les familles qui sont réorientées, que l'État se serve des dispositifs qu'il a lui-même créés, notamment des dispositifs de médiatisation vers le logement pour les familles qui remplissent les critères – ce qui ne sera pas le cas de toutes les familles parce que cela nécessite par exemple d'avoir des papiers en règle – mais que l'État se saisisse de ses propres dispositifs comme Logement d'Abord par exemple, et également améliore les conditions d'admission des demandes administratives – faisant référence à ce que je viens de dire sur les papiers – de ces familles, parce qu'on le sait plus généralement, des familles sont bloquées dans l'hébergement d'urgence parce qu'elles n'ont pas accès à un statut alors que leurs demandes sont en cours d'instruction depuis très longtemps et que, potentiellement, elles rempliraient les critères.

M. LE MAIRE : Merci. Je vois plusieurs demandes de parole.

Marie ATALLAH : Merci, Monsieur le Maire. Merci pour la présentation de ce vœu et bien évidemment, nous sommes signataires en tant qu'élus écologistes de ce vœu et nous avons participé à sa rédaction sur certains points.

Pour un peu témoigner ou apporter peut-être un petit complément que ce soit sur le contexte ou sur la situation qui va suivre le relogement de ces familles ou le déplacement de ces familles dans des hôtels et parfois dans des lieux vraiment insalubres, pour nous comme pour tout le monde ou comme Monsieur le Maire et Juliette Sabatier, vous avez découvert la situation que l'on ne connaissait pas du tout, nous non plus. C'était une surprise pour nous dans le 13^e de découvrir qu'il y avait quasiment 300 familles qui étaient hébergées dans des hôtels dans le 13^e, en hébergement provisoire. Je me suis mobilisée, nous nous sommes mobilisés en tant qu'élus écologistes pour aller sur le terrain et pour mieux comprendre cette situation, et nous avons découvert un contexte avec... Quand on a écouté les familles témoigner sur les conditions dans lesquelles elles ont été déplacées dans d'autres lieux, nous ne pouvons pas ne pas être leur porte-parole ici et témoigner de ce que l'on a entendu. Pour donner un exemple, peut-être que c'est un des exemples d'une situation la plus difficile. Toutes les familles ou toutes les personnes qui étaient là ne sont pas dans la même situation. Par exemple, il s'agissait d'une femme avec un enfant malade, qui était hébergée au Palatino et qui a reçu un SMS pour quitter l'hôtel la veille pour le lendemain, pour aller dans un hôtel – elle nous a montré des photos – qui était fermé depuis des années et qui se trouve complètement insalubre avec des cafards, des souris. Elle avait des photos à l'appui, qu'elle nous montrait. Il y avait des situations choquantes. Ici, je ne peux que vraiment saluer, soutenir et remercier le comité de soutien ou le collectif de soutien de ces familles et de défense de ces familles qui s'est mobilisé très vite et s'est organisé et a pris tout de suite le contact, que ce soit avec nous mairie, ou le préfet, ou la Ville de Paris pour alerter sur cette situation humaine que nous ne pouvons pas admettre sur notre territoire, sur l'arrondissement. Malheureusement cette situation, il faut rappeler qu'elle s'inscrit dans un contexte, qu'il soit parisien ou national... J'ai été regardé le baromètre de la Fédération des acteurs de solidarité nationale : plus de 1 500 enfants ont dormi dehors le jour de la rentrée scolaire en France. Ce sont des enfants qui ont passé la nuit dehors et le lendemain ils devaient aller à l'école.

Nous ne sommes pas un arrondissement exceptionnel, Paris n'est pas non plus un territoire exceptionnel. C'est au niveau national que cela ne va pas. Nous n'entendons jamais que l'État est prêt à inverser la tendance d'une manière volontariste, parce qu'on avait mieux avancé – je suis désolé de le dire – sur le territoire parisien que ce soit au niveau organisationnel de l'hébergement. C'est vrai que nous sommes la capitale. C'est le flux auquel on doit faire face, avec la situation difficile au-delà de notre pays. On assume, on a fait beaucoup pour accueillir des situations très vulnérables. Nous avons créé beaucoup de structures d'accueil que ce soit pour des publics qui sont encore très ignorés par l'État, à savoir les femmes, parce qu'on n'a pas l'habitude historiquement d'avoir des femmes à la rue et nous laissons la situation s'amplifier et s'aggraver, et le nombre de structures d'accueil pour les femmes, mais aussi des femmes enceintes, nous ne sommes pas du tout à la hauteur du défi et de la réalité. Tout d'un coup, c'est dans ce contexte national que notre problème aujourd'hui s'inscrit.

Face à ce contexte national, nous avons de la difficulté à faire face. La mairie d'arrondissement n'a aucun moyen pour pouvoir faire face. La Ville de Paris en fait beaucoup et nous ne sommes pas le seul arrondissement. 52 hôtels seront fermés dans les mois à venir. Cela concerne 3 000 familles en Île-de-France. On sait très bien que l'on va continuer à être confrontés à cette difficulté. C'est pour cela que nous découvrons des situations dramatiques humainement et au niveau de notre respect du droit à un hébergement digne pour les personnes, voire à un logement.

Pour nous écologistes, nous étions même au niveau parisien exigeant à pouvoir sortir complètement des dispositifs des hôtels pour des familles avec enfants, parce que les hôtels ne sont pas adaptés pour une vie familiale et ne sont pas adaptés pour l'épanouissement des enfants et pour la réussite scolaire à l'école, ni pour leur nutrition, ni pour leur épanouissement et leur bien-être. L'hôtel n'est pas la solution. Il faudrait pouvoir sortir. Là on est en train de voir qu'au contraire, on recule au lieu d'avancer.

C'est une situation que nous souhaitons dénoncer. On les dénonce toujours, mais ce n'est pas tous les jours que l'on a des situations comme cela dans le 13^e parce que le 13^e accueille déjà. Il est organisé dans son accueil en hébergement. On a assez de places. On a beaucoup de places. On accueille beaucoup. Là, nous découvrons une situation pour laquelle nous n'avons pas les moyens, parce que les autres structures sont saturées.

J'aimerais savoir, Madame SABATIER, par rapport à l'hôtel Lodge In, ce vœu, nous le soutenons bien évidemment, mais nous savons aussi qu'il y a un autre hôtel pour lequel ce matin il y a eu un rassemblement du collectif mobilisé devant l'hôtel et ils ont découvert que c'est presque la même situation que l'hôtel Palatino : des familles, parfois des femmes avec enfants, des femmes avec enfants en difficulté... Que faisons-nous ? Comment va-t-on pouvoir continuer à gérer cette difficulté ? Je comprendrais que vous nous disiez que cela va être difficile. Oui. Mais je ne sais pas comment on va pouvoir poursuivre ce travail difficile auprès des autres familles de l'hôtel Lodge In.

M. LE MAIRE : On va profiter de ce débat pour en dire quelques mots, mais avant je laisse la parole à Jean-Noël AQUA.

Jean-Noël AQUA : Merci, Monsieur le Maire. Je serai court. Beaucoup de choses ont été dites. Juste rappeler qu'aujourd'hui, c'est la Journée mondiale de l'habitat au niveau international. C'est piquant de discuter de ce sujet-là à ce moment-là. Au niveau de l'État, au niveau national, parce que le scandale est au niveau de l'État. C'est bien d'avoir de grandes déclarations localement sur certaines choses. C'est la conséquence concrète de la politique qui porte un nom : la politique menée par le président Macron depuis plusieurs années.

Aujourd'hui, enfin c'était le 28 septembre – donc il y a quelques jours – on voit que le projet de loi de finances qui est proposé à l'Assemblée nationale prévoit la suppression de 7 000 places d'hébergement supplémentaire dans le projet de loi pour la prochaine. 7 000 places en moins... On a bien raison, la mobilisation a lieu. Mais on est dans une vague globale qui est une casse de l'hébergement. C'est le résultat d'une politique. Tout ce que l'on vit, toutes les vicissitudes que l'on vit et que ces familles vivent, portent un nom : une politique d'austérité pour l'accueil social. Il faut quand même bien replacer la responsabilité à ce niveau-là et c'est scandaleux. Il y avait de grandes déclarations sur le fait que plus personne ne dort à la rue. On ne parle pas de dormir à la rue... Quoiqu'une famille s'est retrouvée à la rue parce que le Samusocial l'a envoyé à un endroit et arrivée à l'endroit, il n'y avait malheureusement plus de place et pas de possibilité de se déplacer.

Je pense quand même qu'il s'agit d'être en colère contre des choix qui sont des choix politiques.

Je voudrais saluer le travail qui a été fait par Jérôme COUMET, par Juliette SABATIER, qui sont engagés, le travail engagé par les associations, les syndicats, les partis politiques qui étaient au chevet de ces familles pour les accompagner, pour essayer de faire une pression, par les deux députés du 13^e arrondissement, Rodrigo ARENAS et Sandrine ROUSSEAU, qui ont été présents. Il y a eu une pression qui a été mise.

Eh oui, la préfecture a l'air d'être en hésitation, en tout cas en ce moment – comme tu le disais Juliette – et un certain nombre de revendications, la préfecture semble les avoir entendues ici. On se doute que comme ils veulent en baisser le nombre de places, si c'est entendu ici on se doute de ce qui se passe à côté. Cela montre que la mobilisation paye.

Sur Lodge In, vous connaissez les délais. C'est normal qu'il y ait des procédures de dépôt des vœux. Initialement, c'était un vœu que le groupe Paris en Commun et le groupe communiste ont déposé et on l'a fusionné en un seul. Après effectivement, les écologistes ont voulu s'y associer. Pour rappeler que vu les timings des dépôts des vœux, au moment où cela a été rédigé, on avait moins dans le radar la question du Lodge In. On ne peut pas changer d'un coup de baguette magique. On a un Conseil de Paris, où nous aurons aussi l'occasion d'interpeller les élus de droite, toutes tendances confondues, pour les placer devant la responsabilité de la politique qu'ils mènent au niveau national et où l'on pourra s'arranger pour être précis sur la question du Lodge In.

Je sais très bien que Jérôme COUMET et Juliette SABATIER sont engagés sur ces deux adresses et qu'il n'y a pas de souci, le travail est fait, indépendamment du vœu que nous rédigeons.

Je voudrais remercier toutes les personnes qui se sont engagées et qui ont permis que des situations de certaines personnes puissent s'améliorer.

M. LE MAIRE : Merci. Je vais rajouter quelques mots et quelques précisions. D'abord, je souscris à ce qui a été dit. Le sujet central, c'est la baisse de voilure du nombre de places d'hébergement. On est qu'au début d'énormes problématiques. D'ailleurs, vous le voyez dans la rue très concrètement. Une fois que j'ai dit cela, j'aimerais quand même donner quelques précisions sur ce à quoi nous avons été confrontés.

Je sais que leur travail est difficile, je sais que ce sont des partenaires obligés, mais je suis très remonté sur le positionnement du Samu Social dans cette affaire. D'abord parce que l'on est systématiquement mis devant le fait accompli, des vagues différentes d'arrivée. On a eu des hébergements de migrants puis de familles. Je me souviens de toutes les difficultés que l'on avait eues avec Emmanuel COBLANCE quand on avait vu arriver ces familles avec la répartition sur site ou cette école, sur le Palatino. Normalement une adresse est scolarisée sur une seule école. On n'allait pas évidemment soumettre l'école à toute une série de problèmes sociaux concentrés au même endroit. C'était très regrettable qu'ils ne nous préviennent pas au moment de leur arrivée. C'est insupportable qu'ils ne préviennent pas au moment de leur départ.

Dans le cadre du Palatino, ils étaient au courant au moins depuis 7-8 mois. Tout cela arrive au moment de la rentrée. Donc on fait déménager des familles avec enfants, juste au moment de la rentrée. Vous imaginez à quoi elles sont confrontées, et nous aussi au passage.

Dans le cas du Lodge In, cela fait plus d'un an que le Samu Social est prévenu sans que personne n'ait jugé utile de décrocher son téléphone et de nous alerter sur cette situation dans laquelle nous aurions pu contribuer à trouver des solutions.

Une fois que j'ai dit cela sur la question du Palatino, on peut imaginer que les choses sont un peu stabilisées. C'est-à-dire que les expulsions sont arrêtées, tout en permettant au propriétaire de respecter ses engagements vis-à-vis de l'État. Je vous rappelle que sur une résidence étudiante, il faut un pourcentage d'étudiants suffisamment important pour rentrer dans les critères du logement étudiant. Mais j'attends quand même, sur un certain nombre d'engagements pris, des résultats que je n'ai pas pour l'instant. C'est-à-dire qu'on a négocié avec le Samu Social – et j'ai eu la directrice générale personnellement au téléphone, on est plusieurs ici à s'être impliqués – il y avait eu des engagements de revenir sur les situations sur lesquelles on a tiré le signal d'alarme, des relogements qui n'étaient vraiment pas à la hauteur – c'est difficile encore une fois de trouver des hébergements, mais au fin fond de l'Île-de-France, dans la zone industrielle de Tartemuche avec des enfants handicapés – il y avait des situations totalement insupportables – et j'attends des actes concrets. Ils se sont engagés à le faire. Pour l'instant, je n'ai pas encore le retour.

Troisièmement, au-delà du Palatino, il y a la question du Lodge In. Je sais que le député Rodrigo ARENAS y était ce matin. Je le remercie. On a échangé d'ailleurs sur le sujet. Là, on est beaucoup plus coincés. Encore une fois, le Samusocial est prévenu depuis plus d'un an. Zéro alerte de notre côté. Heureusement, il y a moins de familles concernées, mais il y en a quand même un certain nombre avec des possibilités d'hébergements qui sont réduites. Je pense qu'il y aura une bataille aussi à mener pour un relogement décent des familles côté Lodge In. Le vœu ne le mentionne pas, mais on l'a bien en tête. Jusqu'à maintenant, nous n'avions pas voulu de vœu et cela ne nous empêchait pas d'agir. On agira évidemment de ce côté-là aussi. Mais je suis peut-être plus inquiet encore sur ce dernier dossier que sur le premier. Donc je voulais vous le dire devant toutes et tous.

Une fois que j'ai dit cela, nous allons voter ce vœu. Nous allons ensuite le présenter aussi en Conseil de Paris. On va peut-être voir si on ne le transforme pas d'ici le Conseil de Paris, même si ce n'est pas évident de transformer un vœu puisque c'est à l'exécutif institutionnellement de l'amender. On verra si on le fait ou non, on le présentera au prochain Conseil pour faire état de ce que l'on a fait. Nous en sommes là et c'est vrai que quand on voit certaines situations... J'aimerais vous mentionner une dernière chose. S'il y a autant de situations problématiques en terme sanitaire au Palatino, c'est parce qu'il y avait un lieu d'accueil très accessible OK, mais le Samu Social a décidé de concentrer au même endroit plusieurs dizaines de familles uniquement sur le critère qu'il y avait un parent ou des enfants handicapés. Et ils l'ont fait évidemment sans nous prévenir. On a été derrière confrontés à plein de situations très difficiles. Je trouve cela très étonnant qu'un partenaire public se comporte de cette façon sans imaginer que tout cela a des conséquences sur le territoire. Emmanuel COBLANCE et moi-même avons trouvé qu'il y avait beaucoup d'enfants avec des difficultés sanitaires importantes. Maintenant, nous avons enfin l'explication : dès qu'il y avait une famille

handicapée, parce que c'était plus accessible là, on la mettait là. Donc, on se retrouve avec plusieurs dizaines de familles confrontées à des problématiques identiques. Cela n'intéresse personne de voir quelles conséquences il y a sur le territoire. C'est la politique du croix-bâton et personne ne nous dit quoi que ce soit, on ne nous informe de rien. Voilà ce à quoi l'on a affaire.

Derrière ce sont des situations humaines très déchirantes. Et si l'on avait pris le temps de s'y atteler, c'est-à-dire depuis le temps que ces deux institutions doivent rentrer dans les clous. Pour rappel, pour l'une d'entre elles, le Palatino, il y avait la partie sanitaire où elles étaient comme beaucoup d'autres institutions, on était sur des dérogations et normalement les dérogations, c'est fini. Sur l'autre depuis très longtemps, on aurait pu régler un certain nombre de situations de manière collective. Sauf que nous sommes aujourd'hui dans l'urgence. C'est compliqué de gérer ces situations dans l'urgence. J'espère que l'on y arrivera, en tout cas, pour les plus criantes d'entre elles. Voilà ce que je voulais vous indiquer.

On va faire voter ce vœu.

Habib SHOUKRY : Oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues, une intervention rapide pour dire que le 13^e faisait sa part, largement sa part, que je vous rejoignais sur le fait que l'État ne faisait pas le job et manquait de vision également. En revanche, je ne pense pas que la solution à tous les problèmes de Paris va se résoudre à Paris. Je préférerais des solutions plus durables aux confins de l'Île-de-France ou en tout cas en Île-de-France plutôt qu'à Paris. Je pense vraiment qu'il faut réfléchir à ce genre de choses et ne pas être fermés pour que l'on puisse avoir un meilleur accompagnement de ces publics. Merci.

M. LE MAIRE : Vos propos me posent un certain nombre de problèmes, puisqu'on parle de l'Île-de-France, si un certain nombre de départements – les Hauts-de-Seine, les Yvelines – portaient leur part comme le font Paris et les autres départements d'Île-de-France, on n'en serait peut-être pas là non plus. Je ne vais pas rajouter des propos polémiques aux propos polémiques, mais c'est vrai qu'il y a une situation extrêmement déséquilibrée de ce point de vue.

Je vais faire voter le vœu. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 33 VOIX

CONTRE : 5 élus pour le groupe UDC : Mme ESTIENNE ; M. LE ; M. SHOUKRY ; Mme STIBBE ; M. OLIVIER

ABSTENTION : 1 : M. PENG

LE VŒU EST ADOPTE A LA MAJORITE

V13 2022 32 Vœux relatif à la qualité de l'offre de transport en commun dans le 13^e et à Paris

M. LE MAIRE : Nous allons passer au vœu suivant qui est relatif à l'offre des transports. C'est Antoine GUILLOU qui le rapporte.

Antoine GUILLOU : Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Un vœu déposé par l'ensemble des groupes de la majorité qui concerne la qualité de l'offre de transport en commun dans le 13^e et à Paris et je crois pouvoir dire globalement en Île-de-France, dans lequel nous posons un certain nombre de constats – mais chacun aura pu en faire l'expérience particulièrement ces dernières semaines dans son usage quotidien des transports en commun avec une offre de services qui a été fortement dégradée depuis le Covid, dans un contexte où certes, à l'époque la fréquentation avait diminué, mais elle a très significativement repris depuis, atteignant presque les niveaux de l'année 2019, c'est-à-dire précédant la pandémie et pour autant, l'offre de transport demandée par Île-de-France Mobilités à la RATP, puis délivrée ou non délivrée par la RATP n'a pas suivi cette reprise de la fréquentation.

Donc, on se retrouve avec une offre de transport extrêmement dégradée pour l'ensemble de lignes de métro et de RER, mais aussi pour les lignes de bus. On le voit particulièrement – pour ne citer que la plus célèbre dans le mauvais sens du terme d'entre elles le bus 67 dans le 13^e où les temps d'attente sont extrêmement

importants et au-delà de la ligne 67 – on le voit de plus en plus dans beaucoup de lignes à Paris avec des temps d'attente extrêmement importants.

La situation est d'autant plus aggravée par la mise en concurrence à venir des lignes de bus, puisque la RATP rencontre un certain nombre de difficultés à fidéliser ses conducteurs de bus qui, dans ce contexte d'ouverture à la concurrence, sentent leur situation professionnelle fragilisée et donc sont amenés pour un certain nombre d'entre eux à rejoindre d'autres entreprises ou pour des candidats potentiels à ne pas rejoindre le secteur dans l'attente de savoir ce qui va se passer.

Cette situation s'aggrave. Face à cela, Île-de-France Mobilités n'a toujours pas annoncé le rétablissement de l'offre de services normale et même demande en plus aux collectivités d'abonder le budget d'Île-de-France Mobilités avec plusieurs dizaines de millions d'euros supplémentaires. Rappelons que la Ville de Paris contribue déjà au financement d'Île-de-France Mobilités à hauteur de 400 millions d'euros et la présidente de la région Île-de-France et présidente d'Île-de-France Mobilités a annoncé dans ce contexte-là qu'elle envisageait également l'augmentation du pass Navigo.

Donc, en résumé, des augmentations pour ceux qui payent – c'est-à-dire les usagers et les collectivités – et une offre de services en baisse et donc c'est l'objet de ce vœu qui nous amène à réclamer un retour à l'offre complète de transport, la publication aussi – et c'est important au-delà de la période que nous traversons – de l'ensemble des objectifs en matière d'offre de transport qui sont fixés par Île-de-France Mobilités, et ensuite publication également des indicateurs de résultats atteints ou non par la RATP vis-à-vis de ces objectifs. Enfin un vœu qui s'oppose à l'augmentation annoncée du pass Navigo, a fortiori dans un contexte où l'offre de transport est aussi dégradée.

Je vous remercie. Je pense que les présidents de groupes voudront peut-être ajouter les choses.

M. LE MAIRE : Wilfried BÉTOURNÉ pour commencer. Jean-Noël AQUA pour poursuivre.

Wilfried BÉTOURNÉ : Je vais être bref, parce qu'Antoine a dit beaucoup de choses sur ce vœu. Je vais juste rajouter que l'on vient de vivre un été assez catastrophique sur le plan climatique et que le signal qui est envoyé par cette dégradation importante du service de transport en commun et par cette augmentation du tarif des transports en commun est désastreuse dans ce contexte vraiment particulier.

Nous soutenons évidemment ce vœu dont nous sommes à l'origine avec nos amis communistes et nos amis de Paris en Commun. J'espère que ce message sera entendu parce que l'on ne peut pas faire l'impasse aujourd'hui sur une offre de transport en commun bon marché, efficace, et qui rende le service pour les habitants, pour le climat dont on a désespérément besoin aujourd'hui.

Nous soutenons évidemment ce vœu.

M. LE MAIRE : Je passe la parole à Jean-Noël AQUA d'ailleurs qui avait pris l'initiative de commencer à proposer un vœu sur le sujet.

Jean-Noël AQUA : Merci, Monsieur le Maire. C'est difficile d'être autant à contre-courant. Là, on est vraiment du contrat cyclique, c'est impressionnant... Je n'aime pas le mot « pouvoir d'achat », mais il y a clairement un problème aujourd'hui avec le portefeuille pour plein de gens. Or, les transports en commun sont souvent une offre qui permet de se déplacer pour un coût qui est moindre.

On a un problème qui est colossal de réchauffement climatique qui suppose un investissement colossal dans des solutions alternatives qui sont peu ou pas polluantes. Là, on est sur une politique qui va à l'inverse sur ces deux choses. Avoir autant tout faux, c'est limite difficile. Juste pour préciser, ce n'est pas pour être honnête – enfin si c'est pour être honnête, j'avais limite honte, mais si – cette politique est à la fois la conséquence de la politique menée par Pécresse, mais aussi de l'État quand même. Je voulais juste le préciser.

Au niveau d'Île-de-France et de la politique menée par nos élus régionaux, on a des restrictions de budget qui sont mises et transférées à Île-de-France Mobilités de la part de régions, ce qui est une aberration. Il y a aussi la privatisation de certaines lignes. Peut-être pas dans les lignes qu'on a citées chez nous, mais la

privatisation progressive et la remise en cause du statut des agents qui fait que les agents précisément pour certains démissionnent. Il y a des démissions à la RATP et la RATP a du mal à recruter. En baissant la qualité d'emploi et les conditions salariales, forcément on a du mal à recruter. Il y a une politique régionale qui va dans le mauvais sens et une politique de l'État.

Un des sujets qui nous concerne, c'est particulièrement sur le 13^e, c'est le RER B. On est quand même plusieurs à aller le choper à Denfert-Rochereau. Le problème du RER B, aujourd'hui, sa signalisation pour le coup, c'est l'État qui n'est pas au rendez-vous, qui ne verse pas l'argent qu'il devrait à Île-de-France Mobilités. La ligne 10, dont je sais que Monsieur le Maire est très engagé de longue date sur son prolongement, là aussi c'est l'État qui n'est pas au rendez-vous.

Toutes les galères du quotidien, et j'ai l'impression que cela cristallise en ce moment, on voit bien que cela cristallise. Depuis quelques mois désormais, les résultats de cette politique sont tangibles, bien concrets et pourrissent la vie de plein de Parisiens et de Franciliens. C'est le résultat d'une politique conjuguée d'austérité pour l'action publique.

Encore une fois, je suis désolé de revenir à des considérations globales, mais c'est quand même le résultat et effectivement, ce sont les Franciliens et les Parisiens qui en payent le coût dans les galères du quotidien – moi-même je l'expérimente relativement régulièrement – mais aussi qui risquent d'en payer le coût parce que rappelons-le, Madame Pécresse envisage d'augmenter le pass Navigo à 100 €. Pour celles et ceux qui payent leur pass Navigo, on passe à 100 €. C'est assez conséquent, quand vous êtes dans une famille où vous avez plusieurs pass Navigo à payer, cela fait une augmentation assez conséquente, qui sont les résultats de cette gabegie financière. D'où l'idée de ce qui revient et qui a été très bien décrite par Antoine.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur Chang Hua PENG a demandé la parole.

Chang Hua PENG : Merci, Monsieur le Maire. J'entends toutes les interventions. Pour ma part, je voterai contre ce vœu, parce que je ne vois pas mentionner les difficultés de circulation au quotidien dans les bus par exemple dans Paris où tout simplement c'est horrible. Quand vous prenez un bus aujourd'hui dans Paris pour aller d'un point à un autre, ce n'est tout simplement plus possible, parce qu'il y a des retards monstrueux. Il y a un vrai problème de circulation dans Paris. On peut tous dresser ce constat.

Je vois que cela n'apparaît pas dans le vœu et donc j'invite toutes les personnes à discuter ensemble pour trouver les solutions les plus efficaces en matière de transports en commun. Comme Wilfried, je pense que les transports en commun, c'est quelque chose de fondamental pour pouvoir pallier ces problèmes. Effectivement, j'ai vu des images assez récentes d'un Paris sans voiture où les transports en commun étaient bloqués par des agents. Ce sont des choses que je n'explique pas. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Bien. Monsieur SHOUKRY.

Habib SHOUKRY : Je vous remercie. C'est sûr que réclamer un retour immédiat à l'offre complète de transport, cela a plutôt du sens. Demander de la transparence sur les objectifs également. S'opposer à l'augmentation annoncée du pass Navigo, c'est compréhensible lorsque l'on souhaite que les utilisateurs utilisent les transports en commun qui polluent moins.

Néanmoins – comme vous l'avez dit vous-même – c'est un moment politique. Il y a des effets d'annonce. Par ailleurs, je suis plutôt favorable à ce que les chauffeurs de bus et les conducteurs de métro gagnent plus, aient une rémunération nettement supérieure à la rémunération actuelle. Il faut également tenir compte des 17 ans de gestion de Jean-Paul HUCHON à la région. Il y a pas mal de choses à faire et donc Valérie Pécresse est dans cette démarche politique.

Si votre vœu va dans un sens sur lequel on pourrait être pour, je pense qu'il est un peu prématuré dans le temps et peut-être que, dans un ou deux mois, il pourrait être plus adapté. Mais pour l'instant, il nous paraît prématuré.

M. LE MAIRE : Après ce débat riche et intéressant, je vais faire voter ce vœu. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Merci. Pas d'abstention ? Merci. Il est adopté.

POUR : 33 VOIX

CONTRE : 6 : 5 élus pour le groupe UDC : Mme ESTIENNE ; M. LE ; M. SHOUKRY ; Mme STIBBE ; M. OLIVIER et 1 : M. PENG

ABSTENTION : 0

LE VŒU EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

V13 2022 33 Vœu relatif à l'augmentation des recettes fiscales de la Ville de Paris

M. LE MAIRE : Nous passons à un vœu relatif à l'augmentation des recettes fiscales de la Ville de Paris. C'est Jean-Noël AQUA qui le rapporte.

Jean-Noël AQUA : Merci, Monsieur le Maire. C'est un vœu qui est parisien, mais que nous voulions porter dans l'ensemble des arrondissements, vu l'écho que la question financière peut avoir précisément sur Paris et sur l'ensemble des arrondissements.

Tout à l'heure, nous en avons parlé un tout petit peu, par exemple sur des dotations qui peuvent être gelées en tout cas limitées partant d'inflation, donc qui reviennent à une diminution de facto. On a parlé tout à l'heure d'investissement dans des centres de santé. Tout cela, ce sont des politiques publiques qui ont un coût. Qui dit coût, dit évidemment recette budgétaire.

Là, nous voulons tirer la sonnette d'alarme, quand je dis « nous » c'est nous à Paris, mais c'est aussi l'AMF qui est présidée par la droite rappelons-le. Il y a clairement aujourd'hui un problème avec la politique qui est menée par ce gouvernement qui vise à étrangler financièrement les collectivités territoriales. Cela s'applique aussi au niveau de la région, bien sûr. Évidemment, il y a la question de la stagnation des dotations versées par l'État aux collectivités. Il y a – et c'est une bonne chose – l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires, mais non compensée par l'État, qui se traduit évidemment par des difficultés renforcées pour les collectivités. Évidemment, ces difficultés sont renforcées par toutes les questions que vous connaissez d'inflation, d'augmentation des fluides divers et variés.

Aujourd'hui sur Paris, il faut quand même que l'on ait conscience que l'ordre de grandeur de ce dont on parle, c'est un trou dans la raquette à plusieurs centaines de millions d'euros. Donc c'est le constat. Il y a différentes façons de réagir à cela. Soit on dit : « On diminue la voilure. On baisse le chauffage à droite à gauche, on diminue des subventions, on a moins de services publics à offrir, puisque l'on a moins de rentrées financières. » Soit on va chercher l'argent là où il est. Chercher l'argent là où il est, il y a différentes façons de le faire. On peut le faire de façon indifférenciée et vous savez que nous, communistes, ne sommes pas favorables à des taux d'imposition qui soit uniques. Nous portons la revendication visant à moduler, à avoir des taxations qui soient progressives et qui s'adressent aux différents publics de façon progressive.

Il y a eu un rapport qui a été mené à la suite d'un long travail – plus d'un an d'audition – sur la question du financement des collectivités territoriales. C'est le rapport Bonnet-Simondon qui a été présenté lors du dernier Conseil de Paris et qui avance une série de propositions visant à moduler et à permettre de faire rentrer de l'argent nouveau dans les caisses de nos collectivités et évidemment c'est un avantage de viser cette progressivité dont je parlais.

Aujourd'hui, il y a une bataille politique qui s'engage, d'où le fait que nous pensions qu'il est important d'en débattre et d'en parler. Je vais faire court, je ne vais pas vous lire tout ce qui est marqué évidemment. Il y a une bataille qui va s'engager au niveau du Parlement, au niveau de la Ville et au niveau des liens entre les deux pour que nous puissions avancer sur des sujets concrets. À chaque fois, les propositions que nous faisons sont des propositions qui se chiffrent elles aussi avec l'ordre de grandeur, pour certaines plusieurs dizaines, pour d'autres plusieurs centaines de millions d'euros. Donc on est à la hauteur du problème qui nous est posé.

Ce que je trouve intéressant, c'est la question de cette progressivité et notamment, puisque quand même, Paris accueille un quart des assujettis à l'ISF. Un quart des personnes assujetties à l'ISF sont domiciliées à Paris. L'argent existe pour ces Parisiens-là. C'est par exemple Bernard Arnault qui a une fortune à plusieurs centaines de milliards d'euros, mais ce n'est pas que lui. C'est un quart des assujettis. Ce que nous proposons c'est, par exemple, ne serait-ce que moduler la taxe de séjour. La taxe de séjour, vous allez dans un hôtel lambda à Paris, vous payez une taxe de séjour. C'est le rapport de deux tiers. Je ne sais plus le chiffre exact. Entre la taxe de séjour dans un hôtel lambda, si vous payez 2 € dans un hôtel lambda, dans un hôtel de luxe – ces hôtels de luxe à plusieurs milliers d'euros la nuit – vous payez 3 €. C'est un facteur de 2 à 3. C'est scandaleux d'avoir une imposition qui est aussi flatte, aussi identique que vous soyez dans quelque chose de luxe ou dans un hôtel lambda. Nous demandons à avoir évidemment une taxe de séjour qui soit modulée et nous demandons une multiplication substantielle pour pouvoir taxer les palaces et les hôtels de luxe.

Nous demandons aussi que les DMTO – ces fameux droits de mutation que vous connaissez – qui participent à financer beaucoup la Ville, sont au même taux selon que vous vendiez votre appartement dans lequel vous vivez ou selon que vous vendiez un de vos multiples appartements, dont certains qui se vendent à 40 millions d'euros parfois, on en a vu passer un récemment. Nous demandons que les DMTO soient modulés pour introduire cette progressivité dans l'imposition.

Je conclus aussi sur une chose sur laquelle nous revenons souvent, c'est la taxation des logements vacants, la taxation des bureaux vacants. Sachant qu'à Paris, il y a de nombreuses personnes qui n'arrivent pas à se loger du fait du manque de logements accessibles, sachant qu'il y a près de 200 000 logements vacants sur Paris, notamment pour des résidences secondaires non occupées, les taxer et les taxer fortement permettrait de mettre une pression pour que l'on puisse les remettre en circulation rapidement.

C'est l'objet de ce vœu qui présente un certain nombre de propositions, le but étant de faire rentrer des sources financières nouvelles à la Ville de Paris et surtout des sources financières progressives. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. D'autres demandes d'interventions ?

Wilfried BÉTOURNÉ : Je vais être bref à nouveau. Je pense que Jean-Noël a dit l'essentiel. On est dans un contexte effectivement où l'on constate de plus en plus la tentation sécessionniste de nos élites financières, économiques qui ont envie de s'extraire de la participation qui doit être la leur à l'effort collectif. On est dans une situation où il faut trouver de nouvelles sources de revenus pour financer les solidarités et ouvrir le débat sur la question fiscale est intéressant et nécessaire en ces temps.

On va voter ce vœu au niveau du groupe écologique. On verra ce que cette démarche donnera au Conseil de Paris et la manière dont elle sera accueillie et la manière dont elle sera réfléchi. C'est intéressant, cette réflexion sur la progressivité de cet impôt et la cible qui doit être celle de ces nouveaux impôts. Donc nous allons le voter.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur PENG.

Chang Hua PENG : Merci. Je voterai pour ma part contre, dans la mesure où je considère que, malgré les préoccupations qui m'apparaissent comme légitimes, les prérogatives qui sont les nôtres sont un peu hors champ dans la mesure où l'on parle de fiscalité. Je pense que ce n'est pas forcément l'enceinte d'un conseil d'arrondissement et pas celui non plus du Conseil de Paris. Je crois qu'il faut porter ce type de combat à l'Assemblée nationale. Je vous invite pour le coup à faire le relais par rapport à vos différents élus, car vous avez différents élus de la circonscription, de l'arrondissement qui sont concernés et qui peuvent porter cela à l'Assemblée nationale. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Pour le coup, je suis très attentif à ce que l'on examine des vœux qui sont en lien direct avec le territoire et les conséquences avec le territoire. La fiscalité des municipalités est un vrai problème,

le fait de déconnecter de plus en plus la fiscalité des entreprises qui sont sur le territoire et des citoyennes et des citoyens qui sont sur le territoire, qui plus est, est un énorme problème. Et les ressources propres des collectivités territoriales sont de plus en plus basses. Tout cela face à une situation très complexe à laquelle je faisais allusion tout à l'heure. Là, pour le coup, il y a un lien direct. L'un et l'autre ne sont pas antinomiques. Chacun des groupes représentés ici – en tout cas ceux de la majorité – fait appel à leurs représentants au sein de l'Assemblée nationale et au Sénat pour porter ces orientations. Ensuite, que nos instances se prononcent de manière transparente et en faisant voter une orientation, cela ne me semble pas scandaleux.

Je vais faire voter ce vœu. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Un petit vote contre, on va le faire doucement. Qui s'abstient ?

POUR : 33 VOIX

CONTRE : 1 : M. PENG

ABSTENTION : 0

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : MME ESTIENNE ; M. LE ; M. SHOUKRY ; MME STIBBE ; M. OLIVIER

LE VŒU EST ADOPTE A LA MAJORITE

V13 2022 34 Vœu relatif à la déclaration préalable des travaux par SFR pour l'installation d'antennes relais

M. LE MAIRE : Je vais laisser la parole à Monsieur PENG pour le dernier vœu concernant une antenne de téléphonie mobile.

Chang hua PENG : Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, je présente devant vous un vœu concernant l'installation d'antennes relais dans le 13^e arrondissement. Ce projet a fait l'objet d'une déclaration préalable qui comporte à mon sens une coquille, dans le sens où la demande a été déposée par SFR et dont j'ai pu me procurer le dossier public consultable. Dedans, il n'y a pas l'autorisation du propriétaire du bâtiment qui s'avère être ICF La Sablière. Effectivement, j'ai alerté la direction de l'urbanisme sur cette question. Je me suis heurté à un refus. Je sais qu'il y a potentiellement une procédure qui est en cours. En plus, à cela je rajoute des difficultés d'ordre à la fois civil et pénal que j'ai repris dans le vœu.

Donc je vous soumetts tout simplement au vote ce vœu pour à la fois pour retenir cette procédure d'instruction qui me paraît assez légère et aussi exprimer des doutes sur les méthodes employées par SFR et ses préposés, parce qu'effectivement on a quand même une violation de domicile. Je crois que c'est quand même un peu compliqué de se retrouver avec des salariés de SFR ou du commanditaire de SFR chez soi du jour au lendemain, ce qui est un peu compliqué et pas très rassurant en soi.

Je demande aussi que le Conseil se positionne sur une position de principe sur l'annulation de ce permis de construire qui offre une erreur manifeste pour le coup et enfin de condamner toute forme d'intimidation et toute forme d'infraction dans la procédure d'installation d'antennes relais, sachant que déjà à la base c'est un sujet qui est assez anxiogène pour l'ensemble de nos concitoyens.

Il n'y a nul besoin d'en rajouter sur cette thématique, sachant que la Ville de Paris a quand même effectué un travail assez remarquable sur la charte du numérique, la charte parisienne sur la téléphonie mobile et pour favoriser la concertation avec les habitants. Je ne voudrais pas que tout ce travail soit mis à mal par des manipulations, j'allais dire « extérieures » à nos institutions, et des procédures qui ne sont pas respectées. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Vu ce que vous dites, je vais peut-être vous répondre directement parce qu'il y a des choses qui me posent un problème. Concernant les vœux, vous l'avez compris, chacun est assez libre ici de

déposer des vœux. Je suis assez attentif à ce qu'il y ait un lien avec l'arrondissement. Là, cela ne souffre pas de critiques, puisqu'il y a une dimension locale affirmée.

En revanche, votre démarche me semble un peu plus critiquable sur le reste. D'abord, une partie de votre argumentation repose sur le témoignage et la plainte d'une habitante du 13^e. Peut-être est-elle dans la salle, je ne sais pas. Je ne pense pas que l'on soit là pour se prononcer sur des situations individuelles. Puisque vous faites part de son témoignage, je vais vous répondre y compris à ce sujet.

Ensuite, je vous invite tous et je nous invite tous à faire preuve d'un peu de modération dans notre expression et, Monsieur PENG, quand vous émettez un vœu pour que notre Conseil « blâme », je vous cite, « l'attitude des services de la direction de l'urbanisme », je crois que votre registre n'est pas le bon. Je vous invite à raison garder.

Sur le fond, nous nous sommes rapprochés de la direction de l'urbanisme qui nous a indiqué que l'instruction de cette demande s'est faite selon la procédure en vigueur. Il s'agit en l'espèce d'un dossier semblable à de nombreux autres qui ne comporte aucun élément exceptionnel. Bien sûr, la direction de l'urbanisme a pris en compte la présence d'établissements accueillant de jeunes publics à proximité. C'est fait systématiquement. D'ailleurs, il n'y a aucun quartier du 13^e où il n'y a pas d'école ou de crèche. Mais on parle de l'extrême proximité. Et l'orientation des antennes a été pensée afin qu'il n'y ait pas d'expositions aux radiofréquences ou en tout cas qu'elles soient les plus minimales possible.

Répétons à nouveau que la Ville de Paris est particulièrement exemplaire. Vous l'avez fait d'une certaine manière – si j'ai bien entendu vos propos – parce que depuis 20 ans maintenant, la capitale a adopté une charte pour limiter l'exposition aux ondes électromagnétiques et permettre une information transparente du public. C'est ce qui va être fait d'ailleurs. Celle-ci est d'ailleurs régulièrement renégociée avec les différents acteurs, les différents opérateurs, pour prendre en compte les évolutions technologiques. Concernant la 5G spécifiquement, la Ville de Paris a organisé une conférence citoyenne métropolitaine fin 2020, d'ailleurs, vous le mentionnez dans votre vœu, Monsieur PENG, et qui est traduite par une modification de la Charte parisienne qui remontait à mars 2021. Donc Paris a réaffirmé sa position de capitale la plus attentive d'Europe à l'exposition des radiofréquences. Paris impose une émission d'une valeur minimale de 5 volts par mètre, ce qui est considérablement plus bas que les niveaux réglementaires qui sont situés entre 36 et 61 par mètre : 5, 36 et 61, vous voyez la différence.

Rappelons aussi que tout particulier peut demander des mesures de contrôles qui sont effectuées d'ailleurs gratuitement – pas pour tout le monde, puisque c'est payé par la Ville de Paris – à son domicile par l'Agence d'écologie urbaine.

Moins de voltage par mètre, cela veut dire plus d'antennes. C'est ce que l'on répète très fortement. Pour faire baisser l'émission des antennes, il faut plus d'antennes. C'est assez simple sans avoir un doctorat de physique.

Concernant le dossier dont il est question aujourd'hui, la prochaine étape sera une réunion d'information auprès des résidents qui est prévue d'ici la fin de l'année, il y aura une réunion d'information des locataires si le projet est poursuivi. S'agissant du cas présent, sachez que le toit-terrasse dont on parle est au 10^e. Le logement de Madame est au 9^e. Il y a un employé SFR qui est descendu du 10^e au 9^e. Au passage, on a proposé à cette personne de poser un portillon pour éviter justement le passage du 10^e au 9^e, portillon auquel elle s'est opposée. On ne va pas rentrer dans le détail.

À votre disposition, y compris pour rencontrer cette dame et essayer de voir tout cela, mais il n'y a pas eu de processus d'intimidation, comme vous le dites. En tout cas, je n'en ai pas du tout connaissance.

Vous haussez les épaules, mais les accusations que vous portez dans votre vœu sont graves et dans votre intervention aussi.

Chang hua PENG : Excusez-moi, Monsieur le Maire, la personne a quand même écrit en lettre recommandée avec accusé de réception, donc vous êtes au courant de l'ensemble de la procédure.

M. LE MAIRE : Vous n'avez pas à m'interrompre et je termine. En tout cas pour conclure, et je pense que, vu l'état de nos échanges, on va faire un peu d'humour. Je trouve un peu paradoxal que vous décriiez le

déploiement de la 5G à Paris alors que celle-ci est – il me semble – soutenue vigoureusement par la majorité présidentielle que vous représentez. Faut-il rappeler que le président de la République a affirmé – c'était il y a deux ans – toute la nécessité de prendre le tournant de la 5G en ironisant d'ailleurs contre ceux qui préféreraient le modèle amish ou le retour à la lampe à huile, dont nous faisons apparemment partie, puisque nous sommes attentifs sur ces questions d'émission de la 5G. Bref. Sachons raison garder un peu...

Chang hua PENG : Par rapport à la violation du Code de l'urbanisme...

M. LE MAIRE : Monsieur, je ne vous ai pas interrompu, et vous ne m'interrompez pas. Cela se passe comme cela dans le Conseil d'arrondissement. Je vous suggère de retirer votre vœu dans l'attente de cette réunion d'information et l'on y reviendra autant que de besoin ensuite. Cela vous permettra de vous renseigner sur la situation précise. Je me tiens à votre disposition pour le faire.

Sachez que dans, non pas ce quartier, parce que ce ne sont pas des quartiers, c'est des secteurs – dans ce secteur, il y a pas mal de signalements sur le problème de réception des téléphones. Il y a ceux qui sont contre les antennes et c'est ce à quoi nous devons faire face et ceux aussi qui demandent à avoir une réception correcte, notamment avec le développement du télétravail. On est obligés de faire la part des choses entre ces deux écueils. Voilà ce que je vous propose. En l'état, je ne peux pas voter un tel vœu.

Chang hua PENG : Simplement je voulais vous signaler, Monsieur le Maire, qu'il y a des obligations qui sont imposées par le Code de l'urbanisme et visiblement, la direction de l'urbanisme de Paris dirigée par Monsieur LECLERC semble s'arroger de ces textes. Pour le coup, la légèreté blâmable, effectivement, elle est blâmable. Je vous remercie. Je maintiens mon vœu.

M. LE MAIRE : En quoi la procédure n'a pas été respectée ?

Chang hua PENG : SFR n'est pas propriétaire de l'immeuble...

M. LE MAIRE : Bah non, et ?

Chang hua PENG : Quand quelqu'un demande un permis de donner des travaux, il doit avoir la permission du propriétaire. Et ce document n'apparaît pas dans le dossier. C'est factuel.

Éric OFFREDO : Ce n'est pas obligatoire. C'est comme cela pour toutes les déclarations préalables d'antennes. C'est comme cela pour toutes. Ce n'est pas obligatoire.

Chang hua PENG : Si, c'est obligatoire. Monsieur OFFREDO, s'il y a des travaux préalables quelque part sans autorisation du propriétaire des lieux, cela pose quand même un problème.

M. LE MAIRE : Peut-être ne la donnera-t-il pas. En tout cas, puisque vous maintenez votre vœu, je vais le soumettre à notre Conseil.

Je présente votre vœu. Qui vote pour ? Monsieur PENG. Qui vote contre ? Apparemment, il n'est pas accepté. Sur ce, je vous souhaite une bonne fin de soirée et un bon appétit.

POUR : 1 : M. PENG

CONTRE : 33

ABSTENTION : 0

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE. MME ESTIENNE, M. SHOUKRY, MME STIBBE, M.LE ET M. OLIVIER

LE VŒU EST REJETE